LE PAYS.

VOL. XII. MONTREAL, JEUDI MATIN, 12 FEVRIER 1863. No. 12.

AVIS OFFICIELS

BUREAU DE POSTE.

MONTREAL, 27 janv. 1863

ARRIVEES ET DEPARTS DES MALLES DE MONTREAL.

ATTENDUES.	MALLES.	FERMEES.			
9.00 P.M.	Québec, par chemin de fer	7.00 A.M. tous les jours excepté le Dimanche.			
8.00 A.M.	Route de Québec, Rive Nord, par terre	4.00 P.M.	do	do	
11.30 P.M.	Canada Ouest Convoi Express	6.30 A.M.	do	do	(1)
8.30 P.M.	Canada Ouest Convoi Mêlé	9.00 A.M.	do	do	
8.30 P.M.	Embranchement d'Ottawa, comprenant Carillon, Grenville, etc	6.30 A.M.	do	do	(2)
10.30 A.M.	Laprairie	2.30 P.M.	do	do	
10.30 A.M.	St.-Jean, C. E., Napierville et Clarenceville	6.00 A.M. et 2.30 P.M. tous les jours excepté Dim.			
10.30 A.M.	New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc	2.30 P.M.		do	
8.00 A.M. et 2.30 P.M.	St.-Hyacinthe, Melbourne, Island Pond	6.30 A.M. et 2.15 P.M.		do	(3)
8.00 A.M.	Portland	2.15 P.M.		do	(4)
6.30 A.M.	Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon	6.00 A.M.		do	
9.15 A.M. et 6.15 P.M.	Lachine	6.00 A.M. et 1.45 P.M.		do	
11.00 A.M.	St.-Rémi, Hemmingford et Plattsburg	1.45 P.M.		do	
11.00 A.M.	Chambly, St.-Césaire, etc	2.00 P.M.		do	
10.30 A.M.	Longueuil et Contrecœur	7.30 A.M. et 2.30 P.M.		do	
7.30 A.M.	St.-Laurent, St.-Eustache, Ste.-Thérèse St.-Jérôme et St.-André	6.30 A.M.		do	
5.00 P.M.	Terrebonne et New-Glasgow	6.30 A.M.		do	
9.00 A.M.	St.-Jean, N. B., Halifax et Isle du Prince Edouard *via* Québec	7.00 A.M.			
8.00 A.M.	Ditto tous les quinze jours de Boston	2.15 P.M.			

[1] Sac du Conducteur ouvert jusqu'à 8.00 AM
[2] do do do do 9.45 AM
[3] do do do 7.15 AM et 2.45 PM
[4] do do do 2.45 PM

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des Malles.

E. DORION ET FRERE,

ONT OUVERT UNE MANUFACTURE DE BALANCES à Plateforme et pour comptoirs et aussi un atelier d'OUVRIERS MACHINISTES. Ils fabriquent des Palissades en Fer, Couchettes en Fer, Ouvrages en Fer pour bâtisses, Dalles en tôle, etc. Ils réparent aussi toutes sortes de Balances, Moulins à café et à épices, dalles en tôle et en zinc, conducteurs, etc.

Toutes commandes seront promptement exécutées.

30, Rue St.-Gabriel, 30,

(*En face de Evans et Evans,*)

MONTREAL.

20 janv. 63 fm-2

AVIS

IL SERA FAIT APPLICATION A LA PROchaine Session de la Législature de cette Province, pour un acte d'incorporation érigeant en municipalité de ville le territoire maintenant connu sous le nom de Village d'Industrie, dans le district de Joliette.

Industrie, 2 février 1863. 9

EMPOIS DU CANADA

MM. BENSON ET ASPDEN SONT les propriétaires de la plus grande fabrique d'Empois du Canada, par conséquent les produits de leur fabrication sont positivement supérieurs à ceux de n'importe quel autre fabricant Les grands consommateurs anglais sont tellement pénétrés de la qualité supérieure de nos produits, qu'ils préfèrent les payer plus chers que ceux qu'ils peuvent se procurer en Angleterre.

MM. BENSON et ASPDEN fabriquent pour la buanderie.

Les Empois de Satins du Canada
Les Empois argentés du Canada
Et l'Emploi pur, blanc et bleu.

Ils offrent aussi la célèbre

FLEUR DE MAIS PREPAREE

Extraite du plus pur Maïs blanc, laquelle est si recherchée pour les

PUDDINGS, BLANC-MANGE

LA

NOURRITURE DES ENFANTS, ETC.

Ces divers articles sont préférés par tous ceux qui en ont fait usage à n'importe quel autre de même nature importé des Etats-Unis.

Les produits ci-dessus ont obtenu les premiers prix partout où ils sont entrés en compétition. A l'exposition industrielle à Montréal, durant la visite de S. A. R. le prince de Galles, à la **Grande Exposition Internationale de Londres de 1862,** ainsi qu'à **l'Exposition Provinciale de Toronto** et à plusieurs autres expositions tenues dans la province.

Adressez :

BENSON ET ASPDEN,
Edwardsburgh, C. W.
et 298 rue St.-Paul, Montréal.

Montréal, 15 janvier 1863. aa—H—148

MEDECINE

PILULES DU DR. RADWAY.

Si le peuple comprenait l'importance de la purgation par les PILULES RADWAY, et s'il ne se purgeait pas avec les autres pilules ou poudres, les sels, huiles, eau de seltz, etc., il aurait recours moins souvent aux médecins, s'épargnerait beaucoup de souffrances, et améliorerait considérablement sa santé.

LES PILULES DE RADWAY SONT DES PURGATIFS PARFAITS. Elles sont apéritives, toniques, laxatives, stimulantes, contre-irritantes sudorifiques et altératives. Elles sont entièrement végétales et sont le seul substitut végétal pour le calomel, le mercure, l'antinoine, les pilules bleues, dans l'arcane de la médecine. Comme évacuant, elles sont plus certaines que les pilules drastiques d'aloës, que l'huile de Croton et de Harleuc, et plus calmantes et émollientes que le séné et la rhubarbe ou l'huile de Tamarin ou de Castor.

COMME ALTERATIF elle exerce une plus grande influence sur le foie et ses sécrétions, que le Calomel, le mercure, et les pilules bleues ; de là leur importance dans les cas de maladies du foie, Jaunisse, Dyspepsie, Attaques Bilieuses, Maux de têtes, etc. Dans le traitement des fièvres Jaunes, Typhoïde, bilieuse et autres fièvres dangereuses, elles sont supérieures à la Quinine. Leur influence s'étend sur le système entier, en contrôlant, relevant et fortifiant les énergies relâchées ; en ramenant toutes les sécrétions à leur état naturel, en nettoyant et purifiant le sang et en chassant du système tous les germes des maladies et les humeurs. Elles diffèrent de toutes les pilules purgativese Leur action n'est pas locale où bornée à un. partie des boyaux Les Pilules Drastiques augmentent ce qu'on appelle le mouvement péristalique des intestins, en les irritant. Une large dose des Pilules Drastiques produira, en irritant la membrane muqueuse, une violente expulsion du contenu des boyaux, et arrêtera les autres sécrétions. Dans tous les cas, les selles sont pâles et aqueuses et sont accompagnées de Crampes, Coliques et Nausées. Par ce redoublement d'action contre nature des boyaux, les sécrétions des rognons et du pancréas sont diminuées et suivies d'affections des rognons, de la vessie, de l'eurètre, du ténesme, prostration générale, constipation et indigestion. Dans les maladies actives et inflammatoires l'irritation produit par les Pilules Drastiques, non seulement augmeneront la maladie, mais produiront l'ulcération ; ainsi de grandes précautions sont requises pour le choix des pilules à prendre dans les cas d'inflammation des boyaux, de coliques bilieuses, rhumatisme, goutte, etc. En prenant les PILULES DE RADWAY on est certain de la guérison. Il y a une classe de maladies chroniques, rhumatismes chroniques, goutte, dilatation du foie, accroissement de la rate, maladies causées par l'usage excessif du Calomel, du Mercure, de la Quinine, pour lesquelles on prescrit fréquemment le Colchicon. Dans ces maladies, les PILULES REGULATRICES DE RADWAY sont bien plus certaines et le patient échappe au danger qu'une trop large dose de Colchicon lui fait courir. Dans les fièvres jaunes, typhoïdes et bilieuses, pour les érésipèles, la petite vérole, la purgation est tout à fait nécessaire, mais l'irritation que causerait l'administration d'une dose de Pilules Drastiques et la relaxation et l'affaiblissement qui en résulterait, serait fatal. Dans ces cas, un stimulant laxatif doux et émollient qui purgera et guérira et donnera de la force, tel que les PILULES REGULATRICES DE RADWAY, est requis. La cause de ce que tant de personnes meurent de ces maladies, dépend du besoin d'un purgatif comme les PILULES DE RADWAY qui purgent sans affaiblir et sans arrêter les fonctions ou sécrétions. Pas un des cas de fièvres jaune serait fatal si on adoptait les PILULES DE RADWAY pour traitement. Les avocats de la *Purgation Drastique*, soutiennent faussement que les coliques, nausées, ténesme qui affligent le malade durant l'opération de leurs pilules, sont des signes favorables ; si leurs pilules chassaient véritablement toutes les humeurs qui circulent dans le système, elles ne causeraient ni douleurs, ni coliques. En examinant les selles évacuées après une sévère colique, on les trouvera pâles et aqueuses.

EVITEZ LES SELS PURGATIFS. - Plusieurs personnes ont l'habitude de prendre des sels, de l'eau de Seitz, Magnésie, etc., pour régulariser l'action des boyaux, ceci est dangereux. Elles réussissent à obtenir une évacuation de la partie aqueuse seulement, laissant les humeurs corrompues, et c'est tout, mais au dépend du foie, pancréas, rognons, etc., pas un atome de bile ou autre impureté est illéminé du sang ou fluide vital. Si vous êtes dyspeptique ou troublé par les brûlements d'estomac, nausées, maux de tête, indigestion, ces difficultés vous resteront pour vous tortuer. Vous n'avancez pas vers la guérison et l'usage continuel de ses évacuants peuvent accumuler et former des concrétions dans l'estomac. Une dose des PILULES DE RADWAY administrée une ou deux fois par semaine, entre tiendra les sécrétions dans une condition sanitare et guérira les plus mauvais cas de dyspepsie indigestion et constipation, etc.

Si on requiert une légère purgation, il faut prendre une à trois pilules ; si on désire se purger complètement, il faut prendre de quatre à six pilules.

Prix : 25 cents la boîte, contenant 30 pilules, vendues par tous les pharmaciens.

RADWAY ET CIE.
87, Maiden Lane, N.-Y.

A vendre chez
T. R. TRANCHEMONTAGNE,
Berthier.

2 août. aa—83—H

Plâtre pour Engrais

2000 QUARTS D'EXCELLENT PLATRE pour engrais, à vendre chez LYMANS, CLARE ET CIE.,
226 Rue St.-Paul.

2 déc. 133

VINS de CHAMPAGNE

ET

EAU-DE-VIE

DE PREMIER CHOIX A VENDRE PAR le soussigné.

50 caisses Champagne "Lac d'or" pinte
20 " " " chopine
30 paniers " Sillery sup. pinte
20 " " " chopine
30 caisses Eau-de-vie 1851
30 " " 1856
50 " " 1857

Afin de disposer de tous les Vins ci-haut à l'occasion des Fêtes une réduction de DEUX PIASTRES par douzaine sera faite sur l'ancien prix.

— Aussi —

100 tonnes Melasse Muscavado
100 boucauts Sucre Porto-Rico

V. HUDON.

23 déc. 1862. 141

GRANDE SALLE A LOUER

POUR

CONCERTS, BALS, SALLE DE DANCE

OU

EXERCICE MILITAIRE

☞ S'adresser à

M. L. LONGPRE,
Hôtel St.-Louis,
57, Rue Notre-Dame.

Montréal, 18 déc. 1862. jno—139

MEDECINE.

BIENFAITRICE PUBLIQUE.

Mme S. A. ALLEN,

FEMME DE REPUTATION UNIVERSELLE.

SES PREPARATIONS POUR LES CHEVEUX

Obtiennent un débit immense non-seulement dans les Etats-Unis et en Canada, mais, pendant les quelques dernières années, des Dépôts ont été ouverts à Londres et à Liverpool, afin de faire face aux nombreuses demandes présentées.

LE RESTAURATEUR DES CHEVEUX, de

MADAME S. A. ALLEN,

est propre aux vieilles personnes aussi bien qu'aux jeunes gens. Il donne de la force aux cheveux les empêche de tomber ou de blanchir, et leur donne une belle apparence lustrée. Il ne manque jamais de rendre aux CHEVEUX GRIS leur

COULEUR PRIMITIVE DE JEUNESSE.

Ce Restaurateur n'est pas du tout une Teinture, mais il agit directement à la racine des Cheveux, leur donne la nourriture naturelle requise, et produit la même vitalité, lui communique le même luxe que pendant la jeunesse. Il fait pousser de nombreux Cheveux sur les endroits chauves, n'exige pas une préparation préalable des Cheveux, et on peut facilement se l'appliquer soi-même. Une bouteille sera ordinairement suffisante pendant une année, attendu qu'après que les Cheveux auront été restaurés, on pourra en faire usage une fois tous les trois mois, afin de prévenir les Cheveux blancs jusqu'à l'âge le plus avancé.

IL est essentiel de se servir, en même temps que le RESTAURATEUR, du ZYLOBALSAMUM ou EAU de TOILETTE pour les CHEVEUX, de

MADAME S. A. ALLEN,

car cette dernière Eau a elle-même la propriété de réparer les Cheveux, et ne manque jamais de leur donner de la vigueur et de la beauté, de les rendre jolis et brillants, et de les faire tenir dans la même position qu'on veut leur donner.

Pour les

DAMES ET LES ENFANTS.

dont les Cheveux ont fréquemment besoin d'un coup de Brosse, cette Eau n'a pas l'égale. Aucune Toilette de Dame n'est complète sans elle. Le riche poli qu'elle donne est réellement magnifique. Elle lave les Cheveux, ôte la crasse de la tête, et leur communique une apparence délicieuse. Elle empêche aussi la chute des Cheveux, et c'est, sans contredit, la meilleure Eau connue pour cet effet. On en vend par année des millions de Bouteilles.

Le Restaurateur produit, et l'Eau cultive et embellit.

TEMOIGNAGES CONVAINQUANTS :

Rév. C. A. BUCKBEE, *Assistant-Trésorier de l'Union de la Bible Américaine*, N. Y., écrit :—" J'ajoute volontiers mon témoignage à ceux de nombreux amis, pour la grande valeur du Restaurateur et du Zylobalsamum de Mme Allan."

Rev. WM. GUTTER, de N. Y. : — Mes Cheveux sont revenus à leur couleur primitive et croissent maintenant sur les endroits chauves de ma tête."

Rév. J. H. CORNELL, de N. Y. :—" Je me le suis procuré par un de mes proches. La chute des cheveux s'est arrêtée, et ceux-ci sont revenus, de gris qu'ils étaient, à leur couleur naturelle."

Rév. J. WEST, de Brooklyn, L. I. :—Je rends témoignage à leur valeur, très-volontiers. Ils ont restauré mes Cheveux sur les endroits chauves de ma tête, et de gris, ceux-ci sont revenus à leur ancienne couleur."

Rév. A. WEBSTER, Boston, Mass. :—Je m'en suis servi avec beaucoup d'avantage. Je ne suis plus chauve, et ma tête n'est plus blanche. Mes Cheveux étaient secs ; ils sont maintenant aussi clairs que pendant ma jeunesse."

Rév. H. V. DEGEN, Boston, Mass. :—" Qu'ils font croître les Cheveux sur les têtes chauves, j'en ai une évidence acquise personnellement."

☞Un nombre considérable d'autres Témoignages peuvent être montrés.☜

A vendre par tous les Droguistes du Monde.

BUREAU PRINCIPAL :—198, GREENWICH STREET, NEW-YORK.

18 octobre 1862. aa—115—H

Ce n'est pas une Teinture.

$1,000 PREMIUM $1,000.

LE CELEBRE RESTAURATEUR DE LA chevelure de Gray a l'effet de faire croître les cheveux sur les crânes chauves ;

Ramene à leur couleur originale

LES CHEVEUX GRIS

ET

DONNE DE LA VIGUEUR

AUX

CHEVEUX MORTS ;

c'est un excellent préparatif contre la chute des cheveux et tend à les faire croître vigoureusement ; nettoie le cuir chevelu et prévient les maux de tête nerveux ; ce restaurateur donne aux cheveux une apparence luisante et est un remède certain pour tous les maux de tête.

Prix, $1.00 ; trois bouteilles pour $2.00

Bureau du Marshall, E.-U.,
New-York, 6 nov. 1861.

WM. GRAY, écr.—CHER MONSIEUR.—Il y a deux mois j'avais la tête presque chauve et le peu de cheveux qui la recouvrait étaient presque gris et tombaient tellement vite que j'avais peur de tous les perdre. Je commençai à faire usage de votre *Restaurateur de la Chevelure*, et mes cheveux ont presqu'immédiatement cessés de tomber et sont revenus à leur couleur primitive. Aussitôt que j'en eu fait usage de deux bouteilles ma tête s'est complètement couverte d'une épaisse chevelure, de la même couleur de celle que je possédais dans le jeune âge. J'éprouve beaucoup de plaisir à recommander votre excellent *Restaurateur de la Chevelure* et vous pouvez référer à moi tous ceux qui doutent de sa vertu.

ROBERT MURRAY,
Marshall des Etats-Unis,
District du Sud, N. Y.

Wm. GRAY, ECR.,—CHER MONSIEUR,—Il y a trois mois, notre père avait les cheveux gris. Il a fait usage de trois bouteilles de votre *Restaurateur de la Chevlure*, et ce remède a ramené ses cheveux à leur couleur primitive,—noir brillant. Il a quitté New-York pour l'Europe le 13 de ce mois, et le Consul Français, dans le passeport qu'il lui a donné, le décrit comme ayant les CHEVEUX NOIRS. Nous croyons que votre *Restaurateur* de la Chevelure est le meilleur article qui soit en vente, et je prends plaisir à vous informer que vous pouvez en référer à nous.

Vos etc.,

JANTZEN BROTHERS,
Centre Market N. Y.

☞ A vendre par le propriétaire (Wm. GRAY) au DEPOT du RESTAURATEUR,

301, Broadway, N. Y.,

et par tous les Droguistes.

12 juin 1862. fm—73

ENSEIGNE DU MARTEAU,

COIN DES

RUES St-GABRIEL ET St. PAUL

MONTREAL.

Albanian, de toutes grandeur pour charbon
Mammouth Heater, " "
Commander " " "
Poêles double de fantaisie
Poêle de Chambre
Poêles de cuisine etc., etc.

G. LEPAGE,
145 rue St.-Paul.
Enseigne du Marteau.

2 octobre. 108

LE NOUVEAU TUE-DOULEUR

(PAIN KILLER)

Ongnent du Vermont de Henry.

EN OFFRANT AU PUBLIC CE NOUVEAU Tue-douleur (*Pain Killer*), nous voulons non seulement le recommander comme étant le meilleur de tous les autres Tue-douleurs, ou parce qu'il est vendu en plus grandes bouteilles pour le même prix, mais comme ne contenant rien d'injurieux pour les personnes qui en font usage. On peut s'en servir extérieurement pour

Les Rhumatismes,
La Névralgie
Le mal de dents
Les Contusions et les Enflures
Les maux de tête
Les Brulures
Maux de gorge
Lumbago, etc., etc
et intérieurement pour
La colique et les rhumes
Le choléra morbus
Maladies d'intestins
Diarrhée
Coliques venteuses
Etc., etc.

Il a été en usage durant les quatre dernières années et ses qualités supérieures sont déjà attestées par des milliers de personnes qui en ont fait usage.

Il est composé d'ingrédients, dont chacun est essentiellement curatif par lui-même, ce qui fait de leur combinaison, une onguent ou PAIN KILLER, dont les propriétés curatives n'ont jamais été surpassées.

GARANTI QUAND ON S'EN SERT A TEMPS

Toute famille devrait en avoir une bouteille pour l'usage immédiat en cas de brulures, blessures et autres cas résultant d'accidents dont l'espèce humain a le partage.

IL EST INNOFENSIF EN TOUT TEMPS.

Plein une cuillère à thé de ce remède, pris le matin dans un verre d'eau éclaircit le cerveau, ramène le regard et donne un ton d'élasticité à l'intelligence et au corps quand la nature affaiblie ne peut plus montrer sa suprématie.

SES EFFETS SONT MERVEILLEUX.

Essayez-le et si les résultats ne sont pas satisfaisants quand on en fait usage suivant la direction, remettez la bouteille à l'agent de qui vous l'avez acheté et il vous remboursera votre argent.

Nous ne demandons qu'un essai équitable, sans préjudice et impartial.

Vendu à toutes les pharmacies et à tous les magasins de campagne du Canada.

PRIX 25 CENTS LA BOUTEILLE.

JOHN F. HENRY ET CIE., PROPRIETAIRES,
30 Rue St.-Henri, Montréal, C. E.
et Rue Main, Waterbury, Vt.

14 octobre 1862. aa—113—H

ELIXIR BALSAMIQUE VEGETAL

DE

DOWN.

CETTE MEDECINE ESSENTIELLEment végétale est garantie pour guérir les

Rhumes,
Toux,
Catharre,
Asthme,
Croup,
Premiers symptomes
de la Consomption et tous les maux de gorge, de l'estomac et du foie.

L'Elixir a soutenu sa réputation pendant plus de TRENTE ANS.

Quelques doses effectueront une guérison, là où toute autre médecine aura failli. Il n'assèche pas la toux mais la fait cesser, en expulsant les phlegmes et ainsi extirpant les racines de la maladie.

Ses propriétés émollientes facilitent l'expectoration, rend la respiration aisée et chasse la maladie, pas autant par une attaque directe et empoisonnée contre la maladie, qu'en aidant la nature à effectuer la guérison.

Des directions explicites accompagnent chaque bouteille, ainsi qu'un pamphlet contenant les certificats des guérisons et autre matière intéressante. Lisez attentivement le pamphlet.

IL EST AGREABLE AU GOUT.

Il peut être administré sans difficulté aux enfants, qui l'aiment et qui, si on le leur permettait, en prendrait à l'excès.

Prix : 25 cents ; 50 cents et $1.00 la bouteille. Vendu dans toutes les villes et les villages du Canada.

JOHN F. HENRY ET CIE.,
(Successeurs de J. M. HENRY ET FILS et N. H. DOWN) Propriétaires,
Waterbury, Vt. et Montréal, C. E.

Montréal, 14 oct. 1862. aa—113—H

AVIS DIVERS.

AVIS AU COMMERCE.

NOUS, SOUSSIGNES, A. HOUTMAN ET CIE., de Delfshaven, près de Schiedam, Hollande, distillateurs de Genièvre de Hollande, sommes très anxieux d'obtenir un patronage permanent parmi les importateurs Canadiens de cet article, mais comme nous croyons que le système que nous suivons ordinairement pour vendre notre Genièvre, qui consiste à obtenir et remplir au fur à mesure les commandes des négociants aux prix que cette liqueur commande alors sur les marchés, n'est pas conforme aux usages particuliers aux négociants Canadiens, la conséquence de ce fait est que les immenses avantages que nous voulons offrir plus particulièrement à la classe mercantile canadienne, ne sont pas appréciés à leur véritable valeur. Nous avons donc décidé de suivre un système entièrement différent pour la vente de nos Genièvre, sur le marché canadien. Nous nous sommes décidés à expédier à bonne heure le printemps—et si nous sommes suffisamment encouragés nous en ferons autant tous les automnes — une quantité considérable de demi et de quart de pipes de notre Genièvre, et aussi des boites rouges et vertes, que nous diviserons en petits lots dans les ports de Québec et de Montréal ; ces envois, à l'arrivée du vaisseau, seront séparément offerts en vente à l'encan, à des conditions très libérales et que nous ferons connaître dans le temps

L'excellente qualité de nos Genièvres, qui ne sont surpassés par aucune autre marque, sera invariablement la même, ce que nous établirons par des échantillons à chaque vente à l'encan, ce qui vaudra indubitablement à notre marque commerciale (la couronne à double ancres) une réputation sans parallèle sur les Marchés Canadiens.

En faisant ainsi appel aux sentiments de justice et d'impartialité des marchands de ce pays, nous sommes convaincus que nous donnons une preuve de notre sincère désir d'obtenir sur les Marchés Canadiens un écoulement pour nos produits, et nous sommes disposés de l'acquérir, au prix de n'importe quels sacrifices. Nous espérons que les importateurs nous sauront gré de notre sincérité en gardant vide un petit coin de leur voute pour l'emmagasinage de notre Genièvre, et qu'ils ne manqueront pas d'acheter à notre première vente à l'encan.

Delfshaven, près Schiedam,
20 octobre 1862

A. H. HOUTMAN ET CIE.

Agents pour le Canada
HENRY CHAPMAN ET CIE.

20 Nov. cfps—pbs bfps—jno—128

LAURENT et LAFORCE

Ont l'honneur d'annoncer à

LEURS AMIS

ET AU

PUBLIC,

Qu'ils ont transporté leur

MAGASIN DE PIANOS

ET

D'Harmoniums

AU

NO. 131,

RUE NOTRE-DAME

Dans la Bâtisse ci-devant occupée par

J. W. Herbert.

Ils tiendront constamment un assortiment très varié de

PIANOS

DES

CELEBRES MANUFACTURES

Robert Nuns, New-York ; Schultze et Ludolff New-York ; Laurent et Laforce, Montréal ; J. P. Craig, Montréal ; Marschall, James et Traver, Albany.

Toutes les garanties seront données à ceux qui voudront nous honorer de leur Patronage.

15 mai 1862. aa—51

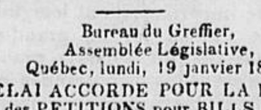

Diligence Quotidienne entre Montreal et Sorel.

Arrêtant à BOUCHERVILLE, VARENNES, VERCHERES, CONTRECŒUR et SOREL—Départ de Montréal, HOTEL VILLEUVE, à 3 heures P. M., se randant directement à Sorel dans la même nuit, la Diligence repartira de suite de Sorel pour remonter à MONTREAL, devant rencontrer tous les matins à 5 heures la Diligence à Contrecœur à l'HOTEL GERVAIS.—Prix du passage, $2.

JOSEPH LAVIGNE.

Montréal, 6 déc.—135.

PETITIONS POUR BILLS PRIVES

Bureau du Greffier,
Assemblée Législative,
Québec, lundi, 19 janvier 1862.

LE DELAI ACCORDE POUR LA RECEPtion des PETITIONS pour BILLS PRIVES dans l'Assemblée Législative, expirera JEUDI, le CINQ de MARS prochain.

WM. B. LINDSAY, jr.,
Greffier, A. L.

31 janv. ff—7

Conservez votre santé et ménagez votre bourse.

FAITES USAGE DU CAFÉ DE KENT DES Indes Occidentales, le meilleur marché et le plus salutaire.

Seulement 23 cents la livre.

ESCOMPTE LIBERAL AUX EPICIERS.

Deux fois aussi fort que le Java tout en

POSSEDANT TOUTE LA FINESSE DE SON ARÔME.

(Mis seulement en paquets d'une livre.)

Largement employé par les pensions à la mode du haut de la ville. Recommandé par plusieurs médecins et ecclésiastiques comme un des meilleurs cafés connus.

CERTIFICAT DE L'ÉMINENT

Dr. JAMES BOYLE:

J'ai soigneusement analysé et fait usage du café de Kent des Indes Occidentales, et je le trouve salutaire et nutritif. Je le recommande tout particulièrement aux personnes nerveuses et débiles ainsi qu'aux familles. Je le trouve tant sous le rapport de l'arôme que des autres qualités supérieur à n'importe quel autre café.

JAMES BOYLE, M. D.
No. 186, Chambers Street.

Dépôt général, No. 154, Reade Street, N.-Y.

31 janv. ff—7

Le secret de la Confession et la Haute Cour d'Ecosse.

On écrit de Londres à un journal belge :

Un cas qui ne sera peut-être pas sans intérêts pour vos lecteurs, occupe actuellement les tribunaux et les journaux d'Ecosse, Deux ouvriers Irlandais, les nommés Fergusson et MacGhee, habitent la ville de Glasgow. Le premier ayant économisé 25 fr., fait part à son camarade de son intention de les envoyer à son vieux père en Irlande. La petite fille de MacGhee offre sa plume et son talent pour écrire la lettre qui doit accompagner l'envoi et MacGhee se charge de porter la lettre à la poste. Le pauvre Fergusson reçoit dans une lettre écrite par son père quelques semaines plus tard la preuve que la somme de 25 fr., n'est pas parvenue à sa destination ; il se lamente partout, soupçonne son camarade, se désole et n'a pas encore réussi à se consoler, quand il reçoit par la poste une lettre renfermant un *sovereign* " souverain !" (25 fr.) et les mots " voici la somme que vous avez perdue." Si l'Irlandais a pour habitude de se lamenter bruyamment, on comprend que sa joie n'est pas muette ; ayant fait quelques semaines auparavant une plainte à la police, il va la retirer et déclarer qu'il est rentré dans son bien. Mais messieurs de la police qui avaient fait autrefois des recherches infructueuses se trouvent piqués au jeu ; la justice semble avoir été créee non pour réparer le mal, mais pour punir et peut être pour faire valoir la perspicacité de ses acolytes. Ils tiennent donc conseil ; MacGhee était catholique, le confessionnal pouvait bien être pour quelque chose dans cette restitution. On se procure la lettre écrite à Furgusson et, sous divers prétextes, on adresse des lettres aux prêtres catholiques de la ville ; on compare les réponses avec la lettre en question et on découvre certaine conformité dans celle écrite par le Rév. M. Langhlin, confesseur de Mac-Ghee. Ce dernier fut en conséquence mis en accusation, du chef de vol, et le prêtre fut cité comme témoin. Mac-Ghee répondit à la question de rigueur qu'il n'était pas coupable et il se trouvait que l'accusation devait être soutenue entièrement sur les réponses qu'on espérait arracher à M. Laughlin. Celui-ci refusa d'abord de prêter serment ; mais le tribunal, qui lui tendait un piège habile, lui proposa une modification de formule qu'il accepta et par laquelle il fit serment de dire " rien que la vérité " en écartant les expressions " la vérité, toute la vérité."

" On lui demanda s'il se reconnaissait l'auteur de la lettre de restitution ? Sur sa réponse affirmative, accompagnée d'un refus formel, mais respectueux, de rien révéler qui lui eût été confié en confession, le tribunal fit plusieurs tentatives habiles pour l'amener à déclarer à qui il avait remis la lettre pour être confiée à la poste : ces questions ayant rencontré le même refus de ne rien dire qui pût trahir le secret de la confession, il fut intimé au prêtre que par son refus de répondre, il se rendait coupable du délit appelé " mépris de la cour" et passible d'un emprisonnement plus ou moins long, à la discrétion du tribunal. On lui donna jusqu'au lendemain pour se décider. Le lendemain M. Laughlin ayant maintenu son refus fut condamné à un mois de prison, nonobstant appel. L'accusé Mac-Ghee, fit demander par son défendeur si, dans le cas où il se déclarerait coupable, le jugement rendu contre son confesseur serait mis à néant ? Sur la réponse négative du juge, l'accusé soutint sa défense et fut acquitté, faute de preuve. L'auditoire très nombreux donna des preuves non équivoques de sa sympathie et de son admiration pour la conduite du prêtre. Une pétition couverte de plus de 8000 signatures, tant protestantes que catholiques, fut transmise au ministre de l'intérieur en faveur de M. Laughlin. Le défendeur du prêtre s'est aussi fait inscrire en nullité contre la sentence du tribunal. Le ministre de l'intérieur, prévoyant des débats qui se prolongeront bien au delà du mois de prison prononcé contre M. Laughlin, vient d'ordonner la mise en liberté provisoire en attendant la décision qui infirmera ou confirmera la sentence du tribunal de Glasgow. Inutile de dire que les sympathies générales des protestants aussi bien que des catholiques sont acquises à M. Laughlin, qui, par son courageux dévouement, a trouvé moyen de mettre les effets et les garanties du sacrement de pénitence sous leur vrai jour dans un pays où on était habitué à entendre dire que l'absolution était la permission de pécher d'avance et un moyen de trafic de la part du confesseur.

Cette affaire a dû revenir devant la Cour d'Ecosse, le 10 du présent.

Dieu vous bénisse !

C'est une opinion généralement repandue que l'usage de saluer ceux qui éternuent a pris son origine dans une maladie épidémique dans laquelle l'éternuement entraînait la mort. On lit, en effet, dans Sigonius, que, sous le pontificat de St. Grégoire le Grand, il y eut une peste qui emportait tous ceux qui étaient pris d'éternuement ; mais cela ne prouve rien, car l'usage de saluer en ces cas est bien plus ancien. Apulée en fait mention à propos d'une femme antérieure de trois siècles à la peste de Sigonius. Nous en voyons aussi une preuve dans ces mots de Pline : *Cur sternutantes salutantur ?* (Pourquoi salue-t-on ceux qui éternuent ?) Et il raconte que Tibère, qui ne se piquait pas d'une extrême politesse, était fidèle a ce devoir envers les autres, comme il l'exigeait pour lui-même.

Pétrone, antérieur à Pline, puisqu'il vivait sous Néron, en parle en ces termes : " Githon, l'estomac bien rempli, fit trois éternuements qui ébranlèrent son lit : Eumolpus à ce bruit se retourna et fit signe de saluer Githon." Rhodiginus en rapporte un exemple encore plus ancien. Lorsque le jeune Cyrus délibérait sur sa retraite, un de ses soldats éternua, sur quoi toute l'armée invoqua Jupiter libérateur. On voit dans l'antologie une épigramme qui semble faire allusion à ce fait : " Proclus ne peut se moucher avec sa main, car elle est trop petite pour son nez. Quand il éternue, il ne dit pas : " Que les dieux m'assistent !" parce que l'éloignement de ses oreilles l'empêche d'entendre le bruit de ses éternuements."

L'usage de saluer n'existait pas seulement chez les Grecs et les Romains comme on l'adopte parmi nous : les peuples d'Afrique les plus éloignés le pratiquent également ; car on lit dans Codignus que l'empereur de Monomotapa ayant éternué, il se fit des acclamations dans toute la ville. Les voyages de Pinto nous montrent le même usage dans les Indes orientales. Si nous en croyons les rabbins, cette coutume remonte encore bien plus haut, puisqu'ils disent que du temps d'Adam l'éternuement était un pronostic de mort, et qu'il ne cessa de l'être que lorsque Jacob eut obtenu de Dieu d'en être délivré.

Les anciens croyaient que l'éternuement amenait quelque bonheur ou causait quelque malheur. Tirant ce présage des causes naturelles et des suites de ce mouvement, ils avaient en cela quelque raison, car l'éternuement, en secouant le cerveau, en chasse les humeurs nuisibles et est en même temps une preuve de sa vigueur : c'est pourquoi Aristote l'appelle un don des dieux et le regarde comme un signe de santé dans la plus noble partie de l'homme : aussi les médecins font-ils administrer des sternutatoires à ceux qui sont en danger de mort, et ils augurent bien en faveur du malade, si l'éternuement s'en suit. Hippocrate le place au rang des signes salutaires et lui attribue diverses propriétés précieuses : il guérit le hoquet, aide les femmes en travail, soulage dans la léthargsie, l'apoplexie, le catalepsie et autres maladies du cerveau ; mais il est nuisible aux pneumoniques à cause de la violente agitation qu'il leur cause, et aux catarrheux.

On pensait aussi dans l'antiquité que l'éternuement annonçait quelque chose de sinistre. Rhodiginus l'a démontré en citant plusieurs autorités prises de Théocrite et d'Homère. Un Athénien voulait abandonner son entreprise parce qu'il avait vu un batelier éternuer. Saint Augustin dit que les anciens se remettaient au lit quand il leur arrivait d'éternuer en se chauffant. Aristote rapporte qu'on regardait comme de bon augure d'éternuer depuis midi jusqu'à minuit, et de mauvais augure de le faire depuis minuit jusqu'à midi. Eustache, dans ses commentaires sur Homère, dit que c'est un signe malheureux d'éternuer à sa gauche et un signe favorable de le faire à sa droite.

Avant la bataille contre Xerxès, dit Plutarque, Thémistocle sacrifiant sur un vaisseau et l'un des assistants ayant éternué à sa droite, l'augure Euphrantides prédit sur le champ la victoire des Grecs et la défaite des Perses.

L'usage de saluer quand on éternue est donc, comme on le voit, bien plus ancien qu'on ne le croit généralement, et ne tire point son origine de quelque maladie particulière.

— Si vous avez lu le " Professeur à la table du déjeûner," vous vous rappelez que le jeune John se rua sur le Kohinoor, et le battit si bien qu'il en prit le lit pour plusieurs jours. Quand le Kohinoor eut recouvre la santé, —le spirituel auteur l'assure,—sa chevelure était devenue grise, autour de la racine des cheveux. Nous connaissons tous la raison de ce changement de couleur, car les exempts d'un phénomène semblable sont trop communs pour n'être pas remarqués. Le Kohinoor s'était servi d'un destructeur des cheveux. Maintenant le restaurateur des cheveux de Mad. S. A. Allen n'est pas un destructeur, mais il donne aux cheveux leur couleur primitive, quelque soit leur état avancé de décadence, en aidant la nature à rétablir les conditions sanitaires propres à l'âge de la personne. La couleur des cheveux est la même à l'extérieur et à l'intérieur, car l'effet se produit par la nutrition et non par aucune action chimique.

13 janv. 1863. am—147

Papier médicamenté de Gayetty

POUR LES CABINETS INODORES.

LISEZ ET APPRENEZ CE QUE CONTIENT LE PAPIER ORDINAIRE.—Il y a nombre de personnes qui semblent avoir juré leur propre destruction, physique ou mentale, en négligeant de faire attention aux choses les plus ordinaires. Peu de personnes voudraient croire qu'une belle carte enluminée contient une quantité d'arsenic mêlé à d'autres ingrédients chimiques, qui si l'on en fait usage un peu régulièrement, communiquent leur poison d'une manière fatale. Tous les papiers à imprimer ou à écrire contiennent soit de l'huile vitriolée, de la chlorure de chaux, de la potasse, du soda, de l'oxyde d'aluminium, de la chaux, de l'outre-mer et de l'acide oxalique. Le papier blanc contient une partie ou le tout de ces dangereux poisons, tandis que les papiers de couleur (excepté celui de GAYETTY, qui est couleur perle et fabriqué de manière à être aussi pur que la neige) contiennent des portions de prussiate de potasse, bichromate de potasse, de l'acide muriatique, du bleu de Prusse, de la couperose et une variété d'autres articles d'une nature également dangereuse et pernicieuse, mais trop nombreux pour être mentionnés dans cette petite annonce. Les médecins sont tenus de mettre en garde la présente génération sur les dangers de toucher des matériaux aussi délétères et aussi dangereux. Le papier imprimé, tout le monde le sait, est un poison violent aux tendres parties du corps. Personne ne voudrait mettre de l'encre d'imprimerie dans sa bouche, car elle est en grande partie composée de noir de fumée : cependant on n'hésite pas à se le permettre sur certaines parties du corps, ainsi qu'aux enfants, ce qui occasionne les hémorrhoïdes ou les aggrave lorsque l'on en est déjà affligé. Il est plus avantageux sous tous les rapports de faire usage d'un papier fabriqué avec les matériaux les plus purs et médicamenté avec le plus grand soin, tel que le PAPIER MEDICAMENTE DE GAYETTY.

A vendre par tous les droguistes et au seul dépôt de l'inventeur.

No. 2, BEEKMAN STREET,

Bâtisse du " Times," New-York.

Faites attention à la marque d'eau de l'inventeur qui doit se trouver sur chaque feuille du véritable papier.

7 oct. aa—100

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTRÉAL :

Jeudi, 12 Février 1863.

☞ *Payez votre compte de Gaz le ou avant samedi, le* 14 *courant, au No.* 35, *rue St.-Gabriel, et vous épargnerez un escompte de* 30 *pour cent.*

La Session.

Nous avons pris des mesures pour donner à nos lecteurs, durant la session parlementaire qui va s'ouvrir aujourd'hui à Québec, toutes les informations qu'ils ont intérêt à avoir.

Nous nous sommes assurés les services d'un sténographe, ce qui va nous mettre en état de publier les débats du parlement au jour le jour. Nous recevrons en outre, la veille de chaque jour de publication, une dépêche spéciale qui nous permettra de donner un résumé succinct des procédés des deux chambres jusqu'à 10 heures dans la soirée. De plus *Le Pays* recevra comme par le passé une correspondance parlementaire de son rédacteur-en-chef.

Comme on peut le voir nous n'avons rien épargné pour donner à notre feuille un cachet d'intérêt qu'on pourra difficilement égaler ici. Nous espérons que l'encouragement du public ne nous fera pas plus défaut en cette circonstance que par le passé.

Pour mettre le public à même de suivre les débats parlementaires, l'administration du *Pays* a décidé de suspendre durant la session la règle qui exige que l'abonnement ne soit pas pour une période de temps moindre de six mois. Nous avons ouvert une liste d'abonnement pour trois mois, à raison d'un dollor payable d'avance. Ceux qui se feront inscrire sur cette liste ne seront pas considérés comme abonnés réguliers et ne recevront le journal que pendant un trimestre, à moins qu'ils ne renouvellent leur abonnement avant l'expiration des trois mois.

Les personnes de la campagne qui voudraient se faire inscrire sur cette nouvelle liste peuvent nous adresser, (franc de port) un dollar par la malle, nous leur expédierons un reçu et notre feuille tri-hebdomadaire leur sera régulièrement adressée pendant trois mois.

Amendements aux Lois de judicature.

Nous avons publié dans notre dernier numéro un résumé des délibérations, qui ont eu lieu au Barreau de Montréal le 7 courant, tendant à amender les lois de judicature de notre savant M. Cartier. Il va sans dire que l'action du Barreau sera considéré par les amis de notre Legislateur, comme politique, mais aux yeux des avocats et des hommes intelligents, elle ne sera que juste et impartiale.

L'abolition de la formalité exigée par les sec. 15, ch : 82 des Statuts Refondus du Bas-Canada, qui veut que la partie examinant la partie adverse comme témoin, déclare qu'elle entend se servir de ce témoignage, cette abolition, disons-nous, n'a pas besoin de commentaires pour être appuyée. Il est difficile d'apercevoir le but de M. Cartier en exigeant cette formalité. Serait-ce à dire que la partie examinant la partie adverse, a quelques fois l'intention de ne pas se servir de ce temoignage ? C'est impossible.

Nous avons publié le compte rendu de l'*Ordre*, sans nous apercevoir qu'il y avait une erreur dans la seconde modification. Le comité ne demandait pas une jurisdiction pour la cour supérieure concurrente avec celle de la Cour de Circuit pour les actions de $100 et au-dessus, mais bien l'abolition complète de la jurisdiction de la Cour de Circuit pour ces actions.

Les procédés, les conséquences du jugement, l'enquête même pour ces causes étant assimilés à ceux de la cour supérieure, il était nécessaire pour éviter ces complications de réunir ces actions à celles de cette cour. En outre la perception des revenus se ferait d'une manière plus radicale par ce moyen. Tandis qu'aujourd'hui la cour de circuit pour les causes appelables tient des comptes séparés, qui pourraient, sans exiger aucun changement, être réunis à ceux de la cour supérieure. Les livres, plumitifs et les *blancs* de formules, qui servent à la première, pourraient, en étant retranchés, créer une économie annuelle de plus de £200.

Outre ces considérations, la cour de circuit, pour les causes appelables, n'a qu'une journée par mois, pour l'audition à l'enquête et au mérite, ce qui est plus qu'insuffisant. Cette unique journée est souvent perdue par des mortalités dans le barreau, ou des évènements comme la venue du gouverneur en septembre dernier. Et les clients sont obligés d'attendre des années pour voir le dénouement de leurs affaires. Il existe même encore des actions non terminées depuis que ce système est en fonction. Ainsi on voit son mauvais côté et l'avantage qu'il y aurait à donner à la cour supérieure seule, jurisdiction sur ces actions. Son terme est assez long pour permettre l'audition à l'enquête et au mérite des causes appelables. Ce changsment ne modifie en rien les frais et l'appel à la cour du banc de la reine, qui existent sur ces actions.

La troisième modification proposée est importante. Elle veut que le défaut de répondre à l'articulation de faits, ne soit pas une affirmation, mais une dénegation de tous les faits. Il arrivait qu'un client ayant les meilleures raisons de gagner sa cause, la perdait pour toujours, à cause d'une négligence de son avocat de ne pas avoir répondu à l'articulation de faits de son adversaire. Cette belle invention est due au génie de M. Cartier, et si elle n'a pas encore produit de bons fruits, elle a du moins ruiné plusieurs familles. Par la modification proposée par le barreau, le défaut de répondre n'entraînera aucune conséquence fâcheuse ; au contraire obligera la partie qui fait l'articulation de pronver les faits qu'elle articule. Personne ne contestera le danger du systéme actuel, et l'avantage de la modification proposée.

La quatrième modification tend à faire disparaître toutes complications et à régulariser l'expédition des affaires. La cour supérieure siége aujourd'hui dans trois chambres, elle ne siégera que dans une seule pour les causes contestées, excepté celles inscrites pour preuve et audition en même temps. Cette modification aura pour but de rendre plus sérieux les jugemens, surtout en exigeant la présence de trois juges, dont le quorum sera de deux. Ainsi le système actuel en vertu duquel un seul juge a pouvoir d'entendre et de décider les causes contestées serait aboli.

Deux ou trois juges seraient plus scrupuleux pour leurs décisions qu'un seul et dans le cas d'appel il n'y aurait plus prépondérance dans le jugement final.

Une autre modification importante est celle qui tend à nommer un juge de procédure, qui siégera au moins un jour par semaine, (excepté pendant les vacances d'été), pour l'audition des motions règles, défenses en Droit, plaidoyers préliminaires, causes *ex-parte* et par défaut. Avec un pareil système, une cause irait à l'audition au mérite, dépouillée de toutes les entraves qui pourraient en interrompre le denouement. En outre la besogne des deux ou trois juges de la cour supérieure se trouverait limitée à la seule audition au mérite. Tandis qu'aujourd'hui,—qu'on nous pardonne le mot, on *entortille* tellement une cause d'exceptions préliminaires, de motions, de règles, etc. que la forme emporte le fond. Eh bien, nommons un juge pour la forme et un autre pour le fond, on arrivera à rendre justice. Et la modification proposée atteindra infailliblement ce but.

Le terme de la cour supérieure se trouverait par là trop long, il pourrait être réduit à 8 jours, tel que proposé : puisque ce terme ne consisterait qu'en l'audition au mérite seulement des causes.

Un autre changement à opérer serait de limiter les delais de signification des brefs de la cour supérieure, à ceux de la cour de circuit. On peut bien lui emprunter quelque chose. La raison de ces 10 jeurs de délais pour la cour supérieure, tandis que ceux de la cour de circuit nesont que de 5 jours, est bien difficile à expliquer. Les affaires de la première étant plus importantes, devraient moins languir que celles de la seconde. En outre, rien n'explique cette différence dans les délais. Il en serait de même pour les autres délais : on imiterait de point en point la cour de circuit pour les causes appelables.

On propose de créer un droit d'appel pour les autres districts que Montréal et Québec, qui exigerait moins de frais et de déboursés que l'appel ordinaire.

La Cour Supérieur de Montréal et de Québec, serait la Cour de Révision, ou pour mieux dire, serait la Cour où l'on exercerait ce droit d'appel. Cet appel serait permis dans les 8 jours après le prononcé du jugement, moyennant un dépôt par l'appelant de $20 dans les causes au-dessous de £100, et de $40 dans les causes au-dessus de ce montant.

Nous pensions que le jugement de cette : cour de Révision serait final, mais on ajoute que l'exécution du jugement et l'appel à la Cour du Banc de la Reine serait suspendus pendant les procédés sur cet appel. Ce qui veut dire, à ce que nous croyons, que le perdant à cette Cour de Révision aurait encore un recours à la cour du Banc de la Reine.

Nous craignons que ce changement ne soit pas un moyen d'applanir les difficultés : car supposons que l'appelant, à cette nouvelle cour, gagne son appel, pense-t-on que l'intimé sera moins convaincu que le jugement de première instance est aussi juste que celui de la Révision. Alors qui décidera ? La Cour du Banc de la Reine, inévitablement. Alors à quoi aura servi la Révision ? Seulement à décourager celui qui aura perdu la cause et à la Cour de première instance et à celle de seconde instance ; et à lui conseiller de s'en tenir là. Ce service compensera-t-il l'abus ? Nous n'en savons rien ; mais nous craignons que non.

On propose d'assimiler à des actions ordinaires, les oppositions seigneuriales et les soumettre à la même procédure. Nous croyons que ce changement aura un résultat favorable, en faisant disparaitre une grande source de difficultés et de complications.

Nous n'approuvons pas la proposition de laisser subsister les certificats d'enregistrement des régistrateurs, requis dans les cas de lettres de ratifications et de ventes par le shérif, en restreignant la recherche des hypothèques aux dix dernières années. De deux choses l'une, ou ce certificat suffit à indiquer le droit des créanciers, ou il est insuffisant. Dans le premier cas, à quoi servent les oppositions, tendant à établir ce droit des créanciers. Dans le second cas, à quoi sert-il alors lui-même !

Nous avons souvent publié un état des déboursés exhorbitants auxquels étaient assujetties les personnes qui demandaient des certificats d'enregistrement. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, d'autant plus que cet article est déjà trop long pour l'espace qui nous reste.

Quant à la dernière modification, tendant à permettre aux créanciers, dans les cas de cessions de biens, de choisir eux-mêmes un syndic, à qui serait faite la cession, et qui aurait pouvoir de poursuivre, etc., en son nom,—nous y reviendrons sous peu, vû qu'elle exige de longue considérations. Nous nous permettrons aussi de faire des remarques générales.

Nos lecteurs nous pardonneront d'avoir analyser et critiquer à la course ce projet important, et qui exigeait de notre part un travail plus sérieux.

Bureau de Poste.

Il se fait au bureau de poste à Montréal une spéculation un peu trop élevée et qui ne profite nullement au gouvernement. Depuis que la monnaie américaine et anglaise est dépréciée, M. Freer se croit tout permis pour exiger des particuliers un taux extravagant. Nos lecteurs verront par le tableau suivant jusqu'où va la hardiesse de ce monsieur.

Les pièces d'un cent sont prises pour 1 sou canadien, c'est-à-dire, au taux de 20 0/0.

Les 3 cents pour 2 cents, c'est-à-dire, au taux de 16⅔ 0/0.

Les 5 cents pour 4 cents, c'est-à-dire, au taux de 20 0/0.

Les 10 cents pour 9 cents, c'est-à-dire, au taux de 10 0/0.

Les 12½ anglais pour 11 cents, c'est-à-dire, au taux de 12 0/0.

Les 25 cents anglais ou américains, pour 23 cents, c'est-à-dire, au taux de 8 0/0.

Enfin, les 50 cents pour 48 cents, c'est-à-dire, au taux de 4 0/0.

Eh ! bien, supposons qu'il soit reçu $100 de chacune de ces monnaies, à ces taux exhorbitants, voici quels profits M. Freer fait :

Sur les 1 cts., 20 0/0.....	$ 20.00
Sur les 3 cts., 16⅔ 0/0....	16.66⅔
Sur les 5 cts., 20 0/0....	20.00
Sur les 10 cts., 10 0/0....	10.00
Sur les 12½ cts., 12 0/0...	12.00
Sur les 25 cts., 8 0/0.....	8.00
Sur les 50 cts., 4 0/0.....	4.00
	$90.66⅔

Ainsi, pour $700 reçues, il aura $790.66⅔ cts., c'est-à-dire, 13 0/0. Ces $700 peuvent être changées pour du papier chez n'importé quel courtier, au taux de 4 0/0, disons 4½ 0/0, ce qui donne un profit clair et net de $59.16⅔, dont M. Freer profite seul.

Ce n'est pas tout, les employés remettent aux particuliers trop indulgents les mêmes monnaies au pair. Pour être moins sévère, supposons qu'ils n'en remettent que la moitié, au lieu d'un bénéfice de $59.16⅔, M. Freer empoche $104.50,—ce qui peut arriver tous les jours.

Puisque les particuliers n'ont aucune influence sur M. Freer, le gouvernement ne pourrait-il pas mettre le holà sur ces odieuses spéculations ?

Détresse des ouvriers français

Nous attirons l'attention de nos lecteurs et de nos confrères de la presse sur la correspondance que nous publions ci-dessous ; nous espérons que le sujet qu'elle traite sera bien vu de tout le monde, et qu'elle aura l'effet d'engager quelques personnes influentes à se mettre à la tête du mouvement qu'elle provoque, et de faire ouvrir au plus tôt une liste de souscription en faveur des ouvriers en détresse de la France.

Lorsqu'il s'agit d'un acte de charité, toutes les questions de nationalité, politiques et religieuses doivent s'éffacer ; nous appartenons tous à la grande famille humaine dont le père est Dieu et dont les membres sont des frères.

Lors de la guerre d'Orient, le Parlement canadien vota une somme de £20,000 pour secourir les épouses et les enfants de ceux qui étaient morts sur le champ de bataille ; la moitié de cette somme fut envoyée en Angleterre, et l'autre moitié en France ; Anglais et Français, tous furent d'accord sur le partage de cette allocation.

Cette année, lors de la souscription qui s'est faite en faveur des ouvriers du Lancashire, nous avons remarqué avec plaisir la même entente, la même union, le même esprit de fraternité chez toutes les classes de notre société. Nous espérons donc qu'il y aura encore cette fois-ci autant de bon vouloir, et que l'on déploiera autant de zèle à remplir cette nouvelle liste de souscription que l'on en a apporté pour la précédente.—Red.

M. le Rédacteur,

La souscription faite en Canada en faveur des malheureuses victimes du coton en Angleterre a été de nature à lui faire honneur ; la presse anglaise s'est empressée de le reconnaître en termes flatteurs pour notre population. De tels actes, à part de l'effet moral qu'ils produisent, amènent toujours aussi d'autres résultats qui ne sont pas à mépriser. L'avenir se rappellera du dévouement de notre population en cette occasion et lui en saura gré d'une manière matérielle, il n'y a pas le moindre doute.

La charité est un devoir qui commande impérieusement lorsque la souffrance s'étend sur un grand nombre ; le cœur s'élargit avec la grande souffrance, et dans les grandes calamités publiques, les apathiques mêmes sont plus ou moins forcés de suivre et d'imiter ceux qui se dévouent ; l'effet magnétique devient alors presque irrésistible. L'homme alors qui donne se trouve grandi de bien des coudées dans sa propre estime, et ce sentiment lui fait apercevoir qu'il forme partie intégrale, active et utile de la grande société qui l'entoure et dans laquelle il se trouvait auparavant comme perdu. Voilà le rendu pour le donné ; l'homme de *rien* devient alors un homme de *bien*.

Une occasion nouvelle s'offre à la ville de Montréal, et au pays entier, d'imiter encore le bon Samaritain sur une grande échelle et de soulager de nombreux malheureux qui meurent de faim. Ces malheureux qui se comptent par *centaines de mille* sont FRANÇAIS ; la plupart d'entr'eux sont nos frères à plus d'un titre,—car il sont *Normands*. La voix du sang est une grande voix qu'il faut savoir écouter et suivre lorsqu'elle se fait entendre dans la détresse. De grandes malédictions attendent ceux qui méprisent les appels de cette voix ; de grandes bénédictions acceuilleront toujours, tôt ou tard, ceux qui se rendront à cet appel.

Les industriels malheureux de la grande Normandie d'où sont sortis les pères de ce pays, et qui paraissent être ceux qui souffrent le plus en France, ne nous tendent pas la main ; mais il est de notre devoir de tendre la nôtre vers eux et de leur porter secours. La population canadienne française se trouve plus particulièrement appelée à se montrer grande et généreuse dans cette circonstance. Entre le Canada et la France, des liens indissolubles existent sous bien des rapports ; mais entre le Canada et la Normandie des liens encore plus nombreux existent, et ces liens sont de la nature la plus intime. Ceux d'entre nous qui ont visité la Normandie ont cru se trouver—sinon en Canada,—au moins parmi les *leurs*, sous tous les rapports ; habitudes, usages et coutumes et jusqu'à l'accent particulier de notre langue se retrouvent en Normandie, à part d'autres traits distinctifs qui nous sont particuliers.

Les cris *étouffés* de l'autre côté de la Manche se font néanmoins entendre au milieu de nous.

Si les Canadiens-Français veulent s'élever dans l'estime du monde entier, jamais occasion plus opportune et plus digne ne se présentera à eux. Que chacun s'inspire bien de cette pensée, à part des autres considérations plus nobles qui doivent les guider dans cette circonstance.

Cette humble plume animée par le désir du bien, s'attend à ce que son appel réveillera la fibre charitable qui vibre dans tous les cœurs. Une petite étincelle peut allumer un grand incendie. Dieu veuille que *cette petite étincelle* ait l'effet d'allumer les cœurs Canadiens du sentiment sacré de la charité et que cette *incendie* devienne générale et vivace.

Les journaux d'Europe nous transmettent de tristes détails sur la détresse des ouvriers manufacturiers français, et principalement parmi les ouvriers Normands. L'archevêque de Rouen dans son rapport, fait une sombre peinture de la grandeur de la calamité parmi son troupeau. Hommes, femmes et enfants sont forcés par *centaines de mille* de courir ça et là à la recherche de quelques miettes pour combattre la mort terrible par la faim et cela dans la saison rigoureuse et implacable de l'hiver. La station du chemin de fer à Rouen se trouve actuellement encombrée de foules aflamées qui implorent la pitié des voyageurs ; par toutes les routes des visages amaigris et livides se rencontrent cherchant une subsistance que leur refuse leurs foyers. Les souscriptions qui ont été faites en France au profit de ces malheureux est bien loin d'atteindre le chiffre nécessaire pour soulager de si grandes misères. Le gouvernement, dit-on, entrave la charité publique par ses mesures de monopole et ne se montre pas à la hauteur de la situation pénible qui l'entoure. Ces rapports peuvent avoir un certain fond de vérité, mais il est bien permis de douter de leur exactitude particulière. On est néanmoins forcé de reconnaître que la misère des ouvriers français a atteint un dégré excessivement cruel et que ce dégré s'accroit tous les jours ; le nombre de ces malheureux, dit-on, s'élève au-dessus de 350,000 ; qui sait jusqu'où ce nombre peut s'élever.

Est-il possible de rester impassible et froid vis-à-vis d'une telle peinture, d'un tel état de choses ? . . Est-il possible que les Canadiens ne se sentent pas émus de la plus grande pitié à la vue de si grandes infortunes ? . . Est-il possible que nos *frères* d'Outre-mer souffrent de si grandes souffrances, sans réveiller en nous la plus grande émotion de sympathie *pratique* ?.............. Que des mesures convenables soient immédiatement prises pour soulager cette nouvelle misère qui se fait connaître à nous. Que le canada se montre encore généreux, dans cette occasion, comme dans *l'autre*, et il s'enrichira au lieu de s'appauvrir.

Il sera facile de prélever parmi notre population, de toute origine, un montant de souscription en rapport avec la circonstance, sans que chacun ait à en souffrir ou même en être géné. Que tous les journaux—anglais et français du pays,—prennent l'initiative de cette grande œuvre et la population du pays ne fera pas défaut à cet appel, j'en ai l'intime conviction.

L'esprit de parti — politique et religieux—doit se taire dans les occasions de charité publique et l'esprit moral doit prendre le dessus et travailler sans entraves. On a vu dans ces derniers temps cet esprit large et fécond animer tous les Canadiens, lors de la dernière souscription nationale au profit des ouvriers anglais. Cet esprit n'a pas eu la temps de s'enfuir de parmi nous, et jespère qu'il saura encore présider et conduire les démarches qui seront faites en faveur des malheureux ouvriers français.

H. L.

Nouvelles Etrangères.

ETATS UNIS.

La grande victoire navale des confédérés dans la Baie de Charleston n'est, comme nous l'avons annoncé déjà, qu'un canard forgé à la boutique des confédérés et accrédité par ses partisans,

Il est constaté par le rapport officiel de l'amiral Dupont que la flotte du blocus n'a été ni dispersée, ni mise en fuite et qu'enfin le blocus n'a pas été levé même temporairement. Deux navires seulement ont eté avariés, et il a fallu plusieurs bâtiments de l'escadre du blocus pour les escorter en lieu sûr ; le départ, et l'absence momentanée de ces bâtiments est sans doute ce qui a donné lieu à la nouvelle de la disparition de la flotte du blocus.

EUROPE.

Par l'arrivée de l'*Europa* nous avons des nouvelles européennes jusqu'au 24 janvier.

Il est encore question de nouvelles propositions faites par la France aux Etats-Unis en faveur de la paix. Le correspondant Parisien du *Times* de Londres écrit à ce journal que le gouvernement français a fait parvenir à ceux de Washington et de Richmond la proposition d'envoyer des délégués sur un terrain neutre avec mission de conférer ensembre, sans que les hostilités cessent pendant ce temps là, sur les propositions à faire pour effectuer une réconciliation entre le Nord et le Sud.

FRANCE.

A l'ouverture des Chambres le Président du corps législatif a prononcé le discours suivant :

" Messieurs,

" Le discours de l'empereur me laisse peu de chose à vous dire, et je craindrais même, en commentant ses nobles paroles, d'en affaiblir l'impression. Vous avez tous été, j'en suis certain, profondément touchés et reconnaissants des sentiments que le souverain a exprimés au corps législatif. L'espoir que l'empereur met en vous ne sera pas déçu. Vous ne perdrez pas de vue, durant cette session, que votre attitude et votre langage exerceront une influence considérable sur les dispositions et l'esprit des électeurs.

" Vous avez, pendant ces cinq dernières années, soutenu le gouvernement comme un corps politique sensé doit le faire ; vous lui avez prété un concours dévoué, sans faiblesse. Tout esprit impartial qui comparera le bilan de vos droits et de vos prérogatives au début de cette législature avec celui d'aujourd'hui ; quiconque énumérera les lois qui ont été modifiées ou retirées par votre loyale influence, sans crise et sans secousse, ne se refusera pas à reconnaître que votre rôle a été d'autant plus efficace et utile, qu'il a été conciliant et modéré, et que cet échange de confiance et de concessions entre le souverain et vous est à l'honneur et à la gloire des deux pouvoirs et au profit de tous les grands intérêts du pays.

" Espérons aussi que le pays, dans sa sagesse, prolongera cette situation qui fait de la constitution une œuvre inattaquable, parce qu'elle est perfectible, et qui en favorisant l'établissement graduel de la liberté, asseoit d'une façon impérissable les fondements de la dynastie impériale."

— Les revenus indirects de 1862 sont maintenant connus pour l'année entière. Le *Moniteur* d'aujourd'hui les compare avec ceux de l'année 1861. Les résultats de cette comparaison sont des plus satisfaisants. Malgré les souffrances regrettables de quelques industries et de quelqqes parties de la population par suite de la crise américaine, l'essemble des revenus présente des augmentations importantes qui témoignent de la prospérité générale de pays.

En effet, la somme totale du revenu indirect de 1862 est de 1,190,000 francs. Comparée aux recettes de 1861, qui étaient de 1,099, 566,000 fr., elle offre un acroissement de 91,121,000 fr. Si l'on en retranche le produit des taxes nouvelles établies sur le sucre et sur l'enregistrement ordonnées par la loi du 2 juillet 1862, et qui ont produit 35,848,000 fr., on trouve que la progression normale a été de 53 millions.

— Le *Temps* a reçu l'avertissement suivant :

" Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

" Vû le numéro du journal le *Temps*, en date de ce jour, lequel contient aux troisième, quatrième et cinquième colonnes de la première page, un article signé : Ed. Scherer, commençant par ces mots : " L'empereur, en inaugurant une session...." et finissant par ceux-ci : " dont on puisse espérer le résultat " ;

" Considérant que cet article, en dénaturant le sens du discours de l'empereur, et en calomniant la politique extérieure et intérieure de la France, cherche à jeter la déconsidération sur le gouvernement ;

" Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse ;

" Arrête : Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal le *Temps* dans la personne de M. A. Neffizer, gérant de la feuille, et dans celle de M. Ed Scherer, signataire de l'article."

— Le *Courrier de Lyon* croit savoir que l'ex-reine des Deux Siciles viendra à Lyon avant le 15 de ce mois. Déjà les domestiques et les équipages ont traversé Genève, se rendant à Nice, où la femme de François II restera jusqu'à la fin de février. L'ex-reine se rendrait à Rome pour la semaine sainte.

Cour des Sessions de Quartier.

samedi, 7 *février* 1863.

Président : Chs. J. Coursol, écuier, Juge des Sessions de la Paix.

Lucie Demeule, subit son procès pour avoir, le 9 janvier 1863, en la paroisse de Montréal, volé deux chemise et un shall la propriété de A. Finlayson.—Elle est trouvé coupable.

James Curtis, subit son procès pour avoir, le 11 novembre 1862, en la cité de montréal, volé une paire de bottes. — Il est acquitté.

Alphonse Sabourin, subit son procès pour avoir, le 11 décembre 1862, en la cité de Montréal, volé un lot de plomb :— Il est trouvé coupable.

Les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées, Michael Bomsell, avoir vendu des gravures obscènes. Alexander Saunders, même offence. John Denis Lawter, obtenir des effets sous de faux prêtextes. Damase Lapierre, vol. William Connolly, vol, et comme non fondée. Daniel Lenoir dit Rolland, vol.

Les Grands Jurés sont en suite déchargés avec les remerciments de la cour.

Il y a eu durant ce terme 66 indictements soumis aux Grands Jurés, dont 61 *true Bills* et 5 *no Bills.*

Pierre Lafleur subit son procès pour avoir le 3 janvier 1863 en la cité de Montréal, volé un cochon la propriété de Olivier Pomminville.—Il est acquitté.

Lundi, 9 *février* 1863.

Même présence.

James Madden, Thomas Connors et John Henderson subissent leur procès pour avoir, en la cité de Montréal volé trois casquette. — Il sont trouvés coupables.

James Curtis subit son procès pour avoir le 8 novembre 1862 en la cité de Montréal, volé un essuie-main. — Il est acquitté.

Edward Oneil subit son procès pour avoir le 29 décembre 1862 en la cité de Montréal recélé la somme de 11s. 3d. — Il est acquitté.

Paul Tiger subit son procès pour avoir le 31 janvier 1863 en la cité de Montréal recélé deux minots d'avoine. M. Dogherty comparait pour le prisonnier qui est acquitté.

Daniel Buchanan, subit son procès pour avoir, le 18 novemble 1862, en la cité de Montreal, volé des outils de menuserie.— Il est acquité.

James Jennings, et Andrew Hutton, subissent leur procès pour avoir, le 16 novembre 1862, en la cite de Montréal, volé un martean.— Ils sont acquittés.

John McGinnis, subit son procès pour avoir, le 29 novembre 1882, en la cité Montréal, volé un couteau à huitres.— Il est acquitté.

Mercredi, 11 *février* 1863.

Même présence.

Pierre Lafleur, subit son procès pour avoir, le 5 décembre 1863, en la cité de Montréal, volé seize tinettes de beurre contenant 800 livres, M. Normandeau comparaît pour le prisonnier qui est trouvé coupable.

CORRESPONDANCE.

Montreal, 11 février 1863.

M. le Rédacteur,

Les luttes de parti sont ou personnelles ou purement politiques : si le caractère, la respectabilité et l'honnêteté des hommes politiques se trouvent en jeu, les luttes doivent nécessairement avoir le cachet des personnalités ; si au contraire, les principes et les principes seuls divisent l'humanité, les luttes sont purement politiques ; et pour être plus exact, l'on pourrait ajouter qu'elles sont sociales ou politico-économiques. En ce pays, elles ont depuis longtemps eu ce double caractère. Pourquoi ? Parce qu'ici, comme en trop de pays, les hommes ne pêchent pas seulement par l'esprit et le jugement, mais également par le cœur et la conscience. La conduite de nos hommes d'état, si on doit qualifier ainsi les pauvres d'aujourd'hui, disons plutôt les pauvres de la veille, les riches du lendemain — fut la cause certaine et inévitable du caractère personnel de nos luttes politiques ; et comme ils sont passés, nous passerons à autre chose : après le bruit des énormes clous qu'à grands coups de marteau vous rivez dans la tombe destinée à enfermer à jamais cette nauséabonde *collection* d'éléments disparates et hétérogènes en tant qu'il s'agit du passé, ressemblants et homogènes en tant qu'il s'agit de l'hypocrisie, de la dilapidation, de la félonie et du parjure, certes les vers du remords, des regrets et de la crainte d'une juste mais terrible rétribution, dont le jour a lui du moment où cette cohue de harpies infectes est disparu de l'atmosphère politique du Canada, acheveront le digne travail de décomposition déjà si avancé. De même que le serpent plutôt que tout autre animal, doit rentrer dans la terre et devenir la proie des vers, parce que rampant toujours, s'il meurt, la terre se colle à lui ; car c'est la loi de la nature : de même les politiques de l'astuce, de la perfidie et du vol discret, rampant toujours, ne tombent pas en mourant : ils restent à terre et expirent à plat ventre dans la fange qu'ils ont amassée autour d'eux ; car c'est la loi de la justice. Quant à moi je méprise et je passe : j'en ai le droit. Je dirais que j'ai pitié ; mais il y a des cas où la pitié est un crime. Ces remarques pouvaient ne pas être nécessaires à mon sujet : elles sont peut être déplacées. Qu'on juge de mon intention suivant son mérite : en faisant allusion au caractère personnel et acrimonieux de nos luttes politiques, je veux constater qu'elles ont souvent eu un effet délétère dans nos élections municipales.

Souvent des partisans politiques, utiles, bien dévoués à leur pays, vrais cœurs patriotiques, mais ne possédant pas les qualités requises pour représenter avec dignité, savoir, profit et honneur les intérêts des citoyens de Montréal au sein de la chambre du conseil destinée à ne recevoir que des hommes méritant le titre de Pères de la Cité, nous ont été imposés par nos propres prédilections politiques. Et le parti opposé peut en dire autant et plus : il était même doublement condamnable : tous les hommes ne peuvent pas avoir toutes les qualités : on a eu tort de ne pas avoir choisi de notre côté ceux qui en avaient le plus : nos adversaires politiques ont eu bien plus singulièrement tort en choisissant certains hommes recommandables comme des exemples à détester en tout, à n'imiter en rien. Il est maintenant temps de déduire de ce qui précède la morale qui en ressort : c'est que, comme il parait se manifester un désir sincère de la part des citoyens de Montréal de faire leur devoir, que la conscience seule de l'intérêt de la métropole du pays à être représenté par des hommes éclairés, influents, sages, solides en tout ce qui touche la moralité, la respectabilité et le savoir, et surtout le respect de soi-même et des autres, les égards dus à ses semblables, à ses collègues surtout, la bienséance et le savoir-vivre, soit notre guide aux élections prochaines. Car ceci est certain : le représentant symbolise le citoyen, comme le miroir reflète l'objet. A ce sujet rappelez-vous donc, bons Montréalais, ce petit proverbe : " Tel père, tel fils ; " et cet autre : " Tel maître, tel serviteur," et vous aurez de bons Pères de la Cité, et vous aurez de bons serviteurs ; et pour terminer comme le bon Béranger :

Et le bon Dieu vous bénira.

LE COMTE DE BONNE INTENTION.

Elections du Quartier St.-Antoine.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec un vif plaisir que j'ai vu sur le dernier numéro de votre intéressant journal, la nouvelle de la candidature de M. le Dr. O'Leary, pour le quartier St.-Antoine. Quoiqu'à peine arrivé à l'âge mûr, ce citoyen se distingue déjà par une belle position, que sa capacité, sa politesse, sa philantropie, sa bonne conduite et son amour de l'étude et du travail l i ont en peu de temps conquise. Ceux qui, comme moi, le connaissaient depuis longtemps, ses talents et sa riche nature leur firent dire, lorsqu'ils le virent s'établir en cette ville : " ce sera un citoyen qui fera honneur à sa ville adoptive." Ceux qui sont témoins de l'honneur que veulent lui conférer les électeurs du quartier St.-Antoine, se réjouissent d'avoir prédit juste et ajoutent : " Ce sera un conseiller municipal qui fera honneur à la corporation de la cité de Montréal." Le quartier St.-Antoine ne saurait faire mieux, car le Dr. Oleary est un de ces hommes qui ont à cœur de faire aussi bien qu'ils peuvent, et il n'y a rien comme la capacité soutenue par la volonté. Je lui donne mon vote à deux mains d'avance, et, certain de bien faire, j'invite mes co-électeurs à en faire autant, me portant pleige et caution solidaire de tout ce que j'avance : on est si sûr de soi qnand on veut le bien et qu'on dit la vérité !

PATRICK L'AMITIÉ.

FAITS DIVERS.

AVIS AUX CORRESPONDANTS.— Nous devons prévenir encore une fois ceux qui veuent bien nous favoriser de leurs communications que nous ne publierons point leurs écrits s'il n'ont le soin de nous les passer sur de petits feuillets séparés et écrits sur un côté seulement.

On comprend que lorsqu'ne page est écrite sur les deux faces un imprimour seul peut la composer, tandis que dans le cas contraire, elle se partage en deux et peut occuper à la fois deux ouvriers, ce qui économise la moitié du temps.

ELECTIONS MUNICIPALES.—C'est ce matin à 10 h. qu'a lieu la nomination des candidats pour la charge du Maire de la cité de Montréal, et celle des conseillers pour les divers quartiers de la ville.

Les endroits ou se feront ces nominations sont mentionnés dans l'annonce que nous publions plus loin.

DIVISION DE LORIMIER.— La nomination des candidats pour cette division a lieu aujourd'hui. Si M. Coupal persiste jusqu'à la fin dans son opposition à l'hon. M. Bureau, les polls se tiendront le 20 et le 21 du courant.

INSTITUT DES LOIS.—Les séances auront lieu dorénavant le vendredi à huit heures P. M.—Séance du 13 février. Continuation des lectures de M. G. Doutre sur la procédure et discussion de la question suivante : " Un avocat plaidant sa propre cause, a-t-il droit à des honoraires contre la partie adverse qui a perdu sa cause ?"

MM. Cassidy et W. Dorion seront présents.

INLTITUT MÉDICAL.— Séance du 7 février 1863.— Président M. A Dérosier. Officiers présents. MM. P. Provost, Dufresne, Lefebvre, Roy, Hébert, et Côté.

Lecture et adoption du procés verbal de la dernière séance.

M. le Dr Dérosiers fait une lecture sur la vie de M. le Dr. Récamier. Des remerciments lui sont votés sur motion de M. Roy, secondé par M. Côté.

Proposé par M. Provost secondé par M. Marsan, que M. Hingston, soit invité à donner une lecture devant l'Institut.—Adopté.

La séance est levée, sur motion de M. Hébert secondé par M. Lacerte.

Par ordre,

L. LEFEBVRE.
Sect. Arch. I. M.

CONCERT.— Il y aura, à Longueuil Dimanche prochain, un grand concert donné au profit des pauvres de cette paroisse.

La soirée promet beaucoup d'amusements ; le chœur des montagnards Canadiens, et plusieurs autres amateurs distingués ont promis leur concours.— Pour le prix et le lieu où aura lieu ce concert.— *Voir l'annonce.*

COUR DU RECORDER.— Le nombre de Prisonniers amenés devant le recorder durant la semaine dernière est de 87 ; amendes impsées $260.75.

INCENDIE.— La maison et magasin de M. Michel Girard, négociant, de la paroisse de Verchères sont devenus, la semaine dernière, la proie des flammes.

Toutes les marchandises et tout le ménage ont été consumés.

M. Girard n'a pu sauver que ses livres de comptes, et son épouse n'a eu que le temps de sortir du lit et de se sauver en robe de nuit.

Il est assuré pour £950 et on nous dit que sa perte est évaluée à 2 ou 3 cents Louis.

NOYÉ.— On a trouvé dimanche dernier, le corps d'un individu dans le courant d'eau qui fait marcher le moulin à farine de M. Parkin, à la Côte St. Paul. Il était tellement défiguré que l'on n'a pu le reconnaître ; mais l'on a supposé que c'était le corps d'un nommé Mullins qui est disparu à Lachine ou au *Bonnets Bleus*, à la cloture de la navigation, l'automne dernier.

Une enquête du Coroner a dû se faire sur ce cadavre.

EMIGRATION.—Le chiffre des émigrés débarqués sur nos rives durant l'année 1862 s'élève à 26,432, dont 9,232 sont passés aux Etats-Unis et 17,200 sont restés au Canada.

Sur ce dernier nombre 12,039 se sont fixés dans la partie ouest du Haut-Canada, 1,639 dans le district d'Ottawa, 2,481 dans le Bas-Canada, et le reste est établi dans différents lieux dont les noms n'ont pas été enregistrés.

Ces émigrés se classent comme suit pour ce qui regarde leur nationalité :

Anglais, 5,180 ; Irlandais, 5,468 ; écossais, 3,026 ; Allemands et Prussiens, 2,516 ; Norvégiens, Suédois et Danois, 5,289 ; d'autres contrés de l'Europe, 687.

—Un nommé Médard Bizaillon, de la paroisse de Laprairie, se préparait dimanche matin à tuer un magnifique hibou qui était venu inclandestinement se percher sur le toit de sa grange, lorsque voulant, relever son chapeau que le vent avait jeté à terre, au moment où il couchait en joue, son fusil partit et la charge lui enleva une partie du poignet. Appelés en toute hâte, les Drs. Brossard et Dufresne décidèrent l'amputation du poignet.

LE PONT DE GLACE.—Depuis la grande tempête de vendredi, la température s'est un peu radoucie. Ce qui n'a pas empêché la glace d'arrêter plusieurs fois devant la ville. Hier, à la marée baissante, d'immenses morceaux de glaces, s'entassèrent vis-à-vis l'embouchure de la rivière St. Charles et ne tardèrent pas de s'arrêter. De bonne heure dans l'après-midi, le pont si long-

temps attendu était regardé comme un fait accompli et plusieurs personnes n'hésitèrent pas de traverser de la Pointe-Lévi à cette ville. Depuis 3 heures jusqu'à la nuit la glace fut couverte de curieux. Il parait qu'un pareil entassement de glace s'est formé à la jetée construite l'automne dernier dans le but de procurer un pont. Vers 9 heures du soir, la glace qui semblait très-solide s'est rompue. A 4½ heures ce matin un nouveau pont s'est formé pour être entraîné vers 8 heures par la marée montante, et à une heure et demie, au moment de mettre sous presse, il se reforme pour la troisième fois.—*Le Canadien.*

—Nous apprenons qu'il y aura à Paris, entre le 5 et le 12 de mai prochain, au jardin de la société d'acclimatation, Bois de Boulogne, une exhibition universelle de chiens.

Des prix en argent, en or, des médailles en bronze, en argent et des ouvrages d'art seront distribués aux exposants, qui seront tenus de faire parvenir aux directeurs de cette exhibition, avant le 1er avril prochain, un état renfermant le nombre, le sexe, la race, l'âge des chiens qu'ils se proposent d'exhiber

Toute information concernant cette exhibition sera donnée à Québec au consulat général de France.

UN MÉNAGE D'INVALIDES.— Un jeune homme de Brooklyn s'était engagé au printemps dernier, et était parti pour la guerre, laissant sa femme plongée dans un profond désespoir. Cinq semaine après, celle-ci vendit le mobilier qui garnissait le domicile conjugal et disparut.

Cependant le mari vint en congé au mois d'août et trouva la maison vide. Il soupçonna une infidélité et retourna au régiment. Puis il fut blessé et interné dans un hôpital à Washington, où il subit l'amputation d'une jambe.

Il y a quelques jours, il y eut un changement dans le personnel chargé de soigner les malades ; au nombre des nouvelles infirmières se trouvait une dame qui avait une jambe de bois. Qu'on juge de la surprise du soldat de Brooklyn lorsqu'il reconnut sa femme ! Hélas ! il l'avait injustement soupçonnée. Navré de douleur après son départ, elle avait résolu, ne pouvant vivre près de lui, de partager au moins ses fatigues et ses périls. Elle avait pris un costume d'homme et s'était engagée à son tour. Blessée dans une récente bataille, elle avait aussi perdu une jambe. Son sexe avait été reconnu, et elle avait obtenu de se consacrer au soulagement de ses frères d'armes. Le mari s'est empressé de rendre sa tendresse à celle qui avait poussé l'amour jusqu'a l'héroïsme, et leur commune infortune n'a fait que resserrer plus étroitement des liens qui paraissaient à jamais dissous.

DECES.

A St. Timothée, le 8 courant, le lieutenant colonel PIERRE LEDUC, à l'âge avancé de 80 ans.

Il laisse son épouse après 55 ans d'une heureuse union que le ciel a bénie par la naissance de 11 enfants dont 10 sont encore vivants. De ses onze enfants lui sont nés 104 petits enfants puis 40 arrière petits enfants et 1 enfant de le, quatrième génération. Le lieutenant colonel Leduc combattait à Chateauguay en 1812, et il a reçu sa démission de lieut col en 1853.

NOUVELLES ANNONCES.

GRAND CONCERT

A

LONGUEUIL

Dimanche soir, 15 courant

Au profi des

PAUVRES DE CETTE PAROISSE

Dans la

SALLE DU COLLEGE

Prix : 25 cts.

12 fév. 12

AVIS SPECIAUX.

SOULAGEMENT EN DIX MINUTES
Pastilles Pulmonaires de Bryan.

Le remède le plus certain et le plus prompt qui ait été découvert pour les malad es de l'estomac et des poumons, rhumes, asthmes, consomption, bronche, influenza, enrouement, respiration entrecoupée, maux de gorge, etc., etc.

Ces pastilles soulagent instantanément, et lorsqu'on les emploie suivant les directions elles ne manquent pas d'effectuer une guérison rapide et complète. Des milliers, qui avaient en vain essayé d'autres médecines, ont été guéris. Elles sont à toutes les classes et à toutes les constitutions un remède et une bénédiction—personne ne doit désespérer, en n'importe quel temps la maladie existe, ou la rigueur qu'elle peut avoir, pourvu que la structure organique des organes vitaux ne soit pas désespérément gâtée. Toute personne malade devrait les essayer.

Ces pastilles sont surtout de grande valeur aux vocalistes et aux orateurs ; elles guériront dans un seul jour la toux la plus sévère, et leur usage régulier durant quelques jours augmentera, en tout temps, le pouvoir et la flexibilité de la voix, en en améliorant beaucoup le ton, le compas et la clarté ; plusieurs vocalistes de profession en font constamment usage dans ce but.

Job Moses, seul propriétaire, Rochester, N.-Y. Prix : 25 cents par boîte. A vendre à Montréal, chez Lyman ; Savage et Cie. ; Carter et Kerry ; S. J. Lyman et Cie. ; Lamplough et Campbell, et au Medical Hall et par tous les pharmaciens.

1er nov. fm—119

LE GRAND REMEDE ANGLAIS.
Celebres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.

Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* pour $1 et 6 timbres de poste.

JOB MOSES, Rochester, N.-Y., seul propriétaire.

NORTHRUP et LYMAN, Newcastle, C. E., agents généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry et fils, Lymans, Savage et Cie., Carter, Kerry et Cie., au Medical Hall, Lamplough et Campbell et S. J. Lyman et Cie. et tous les pharmaciens.

27 mai. aa—35

AVIS SPECIAUX

AVIS.—Revues Périodiques, Magazines, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papeteries, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le " Courriers des Etats-Unis," LE PAYS et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au Dépôt de Journaux de DALTON, coin des rues Craig et St.-Laurent.

28 janv.

Les Pilules du Dr. Radway sont supérieures à toutes les autres.

Les médecines purgatives telles qu'employées par les médecins et préparées suivant les méthodes européenne et américaine, ainsi que les Pilules purgatives durant leur opération font souffrir le patient. Dans les cas de fièvres jaunes, scarlatines, typhoïdes, tyhus, petite vérole, érésypèles et autres maladies dangereuses, la purgation qui est essentiellement nécessaire, devient dangereuse par le fait que les pilules et médecines de l'ancien système produisent des effets trop soudains et préjudiciables au corps. Les *Regulating pills* de Radway viennent heureusement se placer en travers de ces difficultés. Les propriétés médicales de leur composition possèdent des pouvoirs nutritifs. Six de ces pilules donnent plus de vigueur au sang et de force à tout le corps, qu'une once de la plus belle fleur de maïs ; de manière que dans tous les cas où il est besoin de purgation elles procureront, en moins de temps que toutes les autres médecines une bonne évacuation et fortifieront en même temps tout le système. Ce grand pouvoir n'est possédé que par les *Regulating pills* de Radway seulement.

Dans les attaques de bile et d'inflamation des intestins, 6 à 8 de ces Pilules remettent complètement le patient. Les personnes sujettes aux indigestions, dyspepsie, apoplexie, maux de tête, devraient prendre deux ou trois de ces Pilules une ou deux fois par semaine.—Prix, 25 cents la boîte.

13 janvier. am—147

Tout bienfaiteur public mérite au moins l'estime de tout cœur bien né, et le pasteur N. H. Downs qui a découvert l'Elixir Balsamique pour la guérison des rhumes et des premiers symptômes de la consomption ne sera pas oublié par cette génération. Sa médecine, véritablement excellente, se trouve chez presque toutes les familles qui ont l'avantage de vivre dans le voisinage où elle est à vendre. Elle a maintenu sa réputation pendant trente années et a sortie triomphante de la lutte.

L'Onguent Vermontais de Henry peut être employé dans tous les cas comme Pain Killer. Aucune famille ne devrait s'en dispenser.—Voir l'annonce dans une autre colonne.

14 oct. 1862. aa—113

Mme. WINSLOW.

NOURRICE ET MEDECIN D'UNE GRAN de expérience offre à l'attention des mères son

SIROP ADOUCISSANT

POUR LES

ENFANTS,

lequel facilite grandement la dentition en amollissant les gommes et en réduisant l'inflammation—fait disparaitre toutes les DOULEURS et les spasmes et

Regularise l'Action des Boyaux.

Vous pouvez y compter, mères, ce sirop vous drocurera du repos et

Soulagera vos Enfants.

Il a non seulement l'effet de soulager les douleurs chez les enfants, mais il donne de la vigueur à l'estomac et aux boyaux, il absorbe les accidités et donne de l'énergie à tout le système. Il fera presque instantanément cesser

Les douleurs de Boyaux et les Vents,

et triomphera des Convulsions, qui se terminent par la mort lorsqu'elles ne sont pas immédiatement soignées. Nous croyons que c'est le MEILLEUR et le PLUS SUR REMEDE DU MONDE dans les cas de DIARRHE et de DYSSENTERIE chez les ENFANTS, que ces maladies aient ou non la dentition comme cause Nous disons à toutes les mères qui ont des enfants qui souffrent de ces maladies — NE VOUS LAISSEZ PAS INFLUENCER PAR VOS PREJUGES OU CEUX DES AUTRES, surtout lorsque vous pouvez être CERTAINES, ABSOLUMENT CERTAINES, que la guérison suivra immédiatement l'usage opportun de ce remède. Les directions accompagnent chaque bouteille. Il n'y en a pas de véritable à moins que le facsimile de CURTIS ET PERKINS, New-York ne soit sur l'enveloppe.

☞ A vendre chez tous les droguistes du monde.

Bureau Principal, 13 Cedar St., N.-Y.

Prix, seulement 25 cents la bouteille. Les bouteilles ont des directions en français.

JOHN J. HENRY ET CIE.,
30, rue St.-Henri, Montréal.

15 juillet 1862 aa—74—H

TEINTURE DE BATCHELOR

Pour les Cheveux,

LA MEILLEURE QUI SOIT AU MONDE LA CELEBRE TEINTURE DE WILLIAM A. BATCHELOR pour les cheveux produit une couleur qui ne peut être distinguée de la couleur naturelle—garantie pour ne pas injurier les cheveux d'aucune manière ; elle remédie aux effets préjudiciables des mauvaises teintures et donne de la vigueur aux cheveux. Les CHEVEUX GRIS, ROUGES ou rudes prennent instantanément une splendide couleur Noire ou Brune, et les cheveux deviennent souples et magnifiques. A vendre par tous les Droguistes, etc.

☞ La véritable est signée WILLIAM A. BATCHELOR sur les quatre faces de chaque boîte.

Fabrique, No. 81 Barclay street New-York. Autrefois 233 Broadway et 16 Bond street.

A vendre par John F. Henry & Co., Montréal.

14 octobre. aa—113

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER STE.-MARIE

CONSEILLER :

J. E. O. LABADIE, N. P.

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER ST.-ANTOINE

CONSEILLER :

Dr. O'LEARY

10 fév. 11

Carême, Carême, Carême

A VENDRE

47 barils Poisson blanc du Haut-Canada
152 barils Morue salée
10 boucauts dito
25 barils Maquereaux
10 " Saumons
180 " Harengs
100 quintaux Morue sèche

Les effets ci-dessus seront vendus à bon marché pour clore des consignations.

JOHN H. SEMPLE,
18, rue Lemoine.

Montréal 7 déc. cf—10

AVIS DIVERS

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER ST.-LOUIS

A

A. E. Montmarquet, ecuier.

MONSIEUR,

LES SOUSSIGNES, ELECTEURS DU QUARTIER St. Louis, reposant une entière confiance dans votre intégrité et votre habileté à les représenter dignement au Conseil-de-Ville, vous prient respectueusement mais instamment de vouloir bien vous laisser porter Candidat pour le dit Quartier aux prochaines Elections Municipales, les soussignés s'engageant à voter pour vous et à user de toute leur influence pour assurer le succès de votre Election.

N B Desmarteau	Edwd Thompson
Joseph Grenier	Galbraith Ward
C A Leblanc	John Athinson
R Bellemare	Wm Moodie
Jacques Grenier	Wm Christie
Ferdinand David	P M Christie
F J Pominville	R Holland
L J Beliveau	A Hoffnung
J B A Couillard	Edward Moss
J Belle	John Fraser
R Laflamme	Henry Meyer
F Cassidy	Wm Trigg
C F Pratt	John Thompson
A Laberge	Edward Murphy
Wm H Merrill	Hugh Devlin
Louis Belanger	John Fraser
L Beaudry	Wm Palmer
J Emery Coderre	George Weekes
F X Brazeau	Wm Geddes
Ignace Renaud	Samuel Holmes
Edouard Gauthier	Chas Black
J B Rolland	Joseph Coughlan
A Dubord	Geo Ringland
Charles Dubeau	W M Peddie
Thomas Wilson	John Phelan
Louis St Louis	George Sharpe
Pierre Dansereau	F H Andrews
C Melançon	Richd Harrington
L N Duverger	John Thornton
Joseph Parant	W L Haldimand
D Crevier	M Roman
H Laviolette	F Fisher
J Christin	T Gerland
N Berthiaume	Edgard Wethey
A Wilberner	James Murphy
Edouard Lafleur	John Taylor
Charles Desrochers	J Haynes
C Bruneau	Wm Conroy
R Camirant	Henry Prince
L A Jetté	P Casey
L Courchet	Albert Adams
Louis Monat	Chas. McAdams
L Gelinas	Michael Rigney
L R Gelinas	Peter Lavery
E Gelinas	Andrew Adams
Isidore Leclair	M Lang
H Giroux	T J V Regnaud
Edouard Fournier	P E Cotté
J S Morley	N Thompson
G Brazeau	F Glackmeyer
B Cadotte	J B Allard
F Lafricain	G Dagen
Z Lapierre	F X Tessier
A Doray	François Tavernier
T Préfontaine	L Lamoureux
M Bertrand	J Corbeille
S Labelle	Joseph Brunet
D C Francœur	David Laurent
E Turgeon	F X Montmarquet
A Tellier	T Pominville
J B Desroche	J P Labelle
D Leduc	Ant Perrault
H Labelle	Alderic Rivet
J Leduc	A P Raza
Joseph Leblanc	J A E Levert
J N DeMontigny	L M Sylvestre père
J C Lagarde	L M. Sylvestre, fils
Jean Benoit	Joseph Mercier
François Brais	J T Labelle
J E Lafond	Jérémie Rochon
Thomas Couillard	Norbert Lamoureux
Charles Lacaille	Abraham S.-Antoine
N E Bourbonnière	J B Laplante
Louis Ricard	P H Morin
Louis Tourville	François Fournier
Louis Gauthier	Laurent Paris
W B Desmarteau	Charles Methot
L E Bergeron	Pierre Gignere
Moïse Gauthier	Regis Charland
L W Telmosse	J B Prevost
Louis St.-Jean	J B Charbonneau
Eusèbe Senécal	B Janot
R St.-Jean	Joseph Guibord
Pierre Delorme	Louis Hetu
Pierre Courrette	Charles Vieau
G Vieau	Léon Perrault
Benjamin Lamontagne	L Lamontagne
Louis Lambert	L J Pregen
J Leclaire	Pierre Rivet
J R Deorn	François Jolicœur
Joseph Collard	Abraham Courtemanche
W H Sohier	François Brière
J B Gagnon	W Dajenais
Isidore Bonin	A Charbonneau
J B Dufort	C Michaud
Joseph Leveillé	George Armand
Pierre Frigond	Alfred Paré
F H Roy	A Desrochers
Gilbert Beauchamp	F J Alves
David Moss	Et autres

MESSIEURS,

Mon désir n'est pas de me lancer dans la vie publique, vu que mon âge avancé exige que je reste dans la vie privée. Cependant, lorsque je vois un aussi grand nombre d'Electeurs de la plus haute respectabilité résidant dans le Quartier St. Louis, parmi lesquels figurent également des représentants des deux origines, je ne puis faire autrement que d'accueillir avec plaisir votre demande qui m'honore. Si j'ai l'honneur de vous représenter au Conseil-de-Ville, veuillez croire que je ferai tout mon possible pour promouvoir les intérêts de la ville en général et plus particulièrement ceux du Quartier St. Louis.

Je me souscris, Messieurs,
avec la plus haute considération,
Votre très humble serviteur
A. E. MONTMARQUET.

Montréal, 10 février 1863 11

COMPAGNIE HAMBOURGEOISE

Hambourg, Southampton, Londres et le Havre

LES BATEAUX A VAPEUR EN FER DE la compagnie des paquebots hambourgeois-américains partiront de New-York pour Hambourg *vià* Southampton avec la malle des Etats-Unis et des passagers pour le Hâvre, Londres, Southampton et Hambourg, comme suit :

BAVARIA, capitaine E. Mieer, le 27 décembre.
HAMMONIA, capitaine H. F. Schwensen, le 10 janvier.
TEUTONIA, capitaine H. Taube, le 24 janvier.
SAXONIA, capitaine H. Ehlers, le 8 février.
BORUSSIA, capitaine N. Trautmann, le 21 février

EN CONSTRUCTION.

LE GERMANIA, de 2,600 tonneaux.

Première cabine : $115—Seconde cabine : $70 —Entrepont : $40.

☞ S'adresser à
C. B. RICHARD ET BOAS,
151, Broadway, New-York.

23 déc. 1862. cm—141

Dépot de Poeles,

302 et 304 Rue St.-Paul.

POELES DE CUISINE DE DIFFERENTS patrons, à bas prix.

Célèbres poêles de cuisine pour l'été ou l'hiver, à bois ou à charbon, de P. P. STEWART, les meilleurs poêles fabriqués.

GRILLES CHALLENGE— La " Grille-Challenge " peut être placée sur le plancher comme un poêle de cuisine ou mise dans une cheminée.

— Aussi. —

LE POELE A CHARBON ALBANIAN— Amélioré, avec tiroir pour la cendre ! Pas de poussière lorsqu'on enlève les cendres ! Poêles de salon, carrés, de chambre à coucher et une grande variété de poêles pour couloirs, des premières fabriques.

A vendre par GEO. HAGAR.

7 oct. 110

AVIS DIVERS.

A

LUDGER LABELLE, ECUIER, AVOCAT

MONSIEUR,

LES SOUSSIGNES, ELECTEURS MUNICIPAUX du quartier Ste.-Marie vous prient de vouloir bien vous porter candidat pour ce quartier, aux prochaines élections municipales, et s'engagent, si vous accédez à leur demande, à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour assurer votre élection.

Montréal, 7 février 1863.

Jean Rénard	Alexis Mathieu
Arthur A Lynch	Louis Bélecque
Emmanuel Messier	Olivier Goyette
Antoine Demers	Bastien Latour
Joseph Beaudoin	Jacques Marcotte
Isidore Larivière	Antoine Goyette
A Damour	Joseph Duval
Robert Stuart	Tousssint Gauthier
Joseph Gérard	Vital Cousineau
William Lanaham	C Montmarquet
Edward Laurence	E Montmarquet
Jacques Derome	Wm Hurrett
H Latrémouille	A Rocheleau
Pierre Brindamour	François Benoit
Damase Galarneau	George Lamb
Guillaume Lapointe	Arsène Frament
J B Duverger	A P Quintal
F X Papineau	P Archambault
Emmanuel Gauthier	Louis Couture
Charles Dufresne	Alexis Ducas
Léon Cool	Charles Baron
Louis St.-Martin	Isidore Pigeon
F Audet dit Lapointe	Joseph Mathieu
John Butler	J B Désautels, sr
Ignace Choquette	Joseph Lacas
Pierre Giroux	Moïse Prévost
Charles Leriche	François Trudeau
Arthur McClosky	Joseph Labelle
Jean Nantelle	Cyrille Chevalier
J Oneil	Médard Dufresne
Wm Peatman	Antoine Lapierre
Ths Stuart	Cyrille Durocher
P Hudon Beaulieu	François Lapierre
Louis Demers, sr	Augustin Paquet
J B Chennevert	Joseph Lamothe
L Gauthier	Michel Mullins
Joseph Lapierre	Hugh Martin
William Penny	E Delorme, sr
J Parisault	E Delorme, jr
L Thérien jr	Louis Lavigueur
Jean Vermette	Isidore Paquin
J Archambault	J B Dumesnil
Henry W Gaw	J B Desautels, jr
François Brisson	N Latrenière
Joseph Léard	Agapite Boivin
Pierre Cailloux	F Corbeille
Louis Dumont	Joseph Racette
Olivier Ducharme	Jacques Roussin
Charles Drapeau	François Courval
Louis Lardy	Félix Lebeau
Pierre Yeltes	Thos Chambers
Luc Giroux	Joseph Tessier
Télesphore L May	Louis Tessier
Herm Desautels	J Hemond
Joseph I Rivière	Cyrille Bélanger
E Vaillancourt	Joseph David
Elie Perrin	J B Chartrand
Joseph Lebeau	Césaire Nantelle
L Langl. dit Lachapelle	Louis Demers
Et autres	

A MM. Arthur A. Lynch, Emmanuel Messier, Louis Demers, Joseph Lacas, Robert Stuart etc.

MESSIEURS,

Votre requisition est tellement flatteuse et honorable pour moi que je dois mettre de côté toute considération personnelle qui pourrait m'empêcher d'y accéder. Si des efforts constants pour servir les intérêts de la partie Est de cette ville, et un désir sincère de me rendre utile à mes concitoyens en général, sont des titres suffisants à vos suffrages, j'espère, messieurs, que vous n'aurez pas lieu de regretter la confiance que vous placez en moi.

LUDGER LABELLE.

10 fé. 11

Contrat pour la Malle

LAC HURON ET LAC SUPERIEUR

DES SOUMISSIONS

Seront reçues par le

MAITRE GENERAL DES POSTES

A QUEBEC

Jusqu'a midi, Samedi, le 14 Mars

Prochain, pour le transport des

Malles par bâteau à vapeur, sur le Lac Huron et le Lac Supérieur,

AU

Sault Ste.-Marie et au Fort William,

DURANT LA SAISON DE NAVIGATION DE 1863.

L'EXPEDITION DES MALLES POUR LE sault Ste.-Marie et le Fort William et *vice versa*, se fera soit de Collingwood, Golerich ou Sarnia, selon que le décidera le Maître Général des Postes.

Le service d'aller et de retour au sault Ste.-Marie, sur le Lac Huron, devra être hebdomadaire ; celui du Lac Supérieur sera hebdomadaire ou bi-mensuel, à la volonté du Maître Général des Postes, le service entier devant être fait par des bateaux à vapeur sûrs et bien pourvus, et trouvés convenables par le Maître Général des Postes.

Il devra être spécifié distinctement dans la soumission.—

1. En combien de temps le trajet d'aller et de retour au Fort William,— ou bien celui d'aller et de retour à Sault Ste.-Marie, dans le cas où on le requerrait,— pourrait être parcouru.

2. A quels ports ou endroits sur la route les bateaux feraient escale pour échanger les malles, dans le cas où on le requerrait.

3. Quel serait le jaugeage, la force et la catégorie des bateaux ainsi offerts pour exécuter le service requis.

4. Le prix demandé pour le service entier, d'aller et de retour, soit au Fort William ou au Sault Ste-Marie, selon que les circonstance l'exigeront.

Des conditions à un montant raisonnable devront être données pour garantir l'exécution parfaite du contract.

Le Maître Général des Postes ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

M. H. FOLEY,
Maître Général des Postes.

Département des Postes, Québec 4 fév. 1863. 11—cf

AVIS

LE SOUSSIGNE OFFRE EN VENTE A SA résidence PLACE FAUTEUX, rue St.-Laurent, à des conditions libérales, en gros et en detail, TRENTE MILLE BOTTES de BON FOIN, CINQ MILLE minots d'AVOINE, CINQ CENT CORDES de bois de corde de différentes espèces. Le tout pourra être livré à domicile.

LEANDRE FAUTEUX.

20 déc. bm—140

A VENDRE

PLUSIEURS LOTS A BATIR SITUES SUR le Coté Nord du Carré Viger, ainsi que sur la Rue Berri.

Pour Plans et informations s'adresser à
J. E. MALHIOT,
Courtier.

BON PAPIER COMMERCIAL ESCOMPTÉ.
16 J. E, MALHIOT,
Courtier.

AVIS DIVERS

Vente par Autorite de Justice.

SERA VENDU A LA PORTE DE L'EGLISE de ST.-MARTIN, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour du mois de FEVRIER à DIX heures avant midi, au plus haut et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté qui a régné entre défunt PASCHAL CHAMPAGNE et LOUISE LAUZON, savoir :

UN TERRAIN situé dans la paroisse de St.-Martin, de deux arpents de largeur sur treize arpents de profondeur plus ou moins, tenant au bout Nord-ouest au chemin du Petit Bois, au bout Sud-est à Joseph Dubé, joignant au côté Nord-est à Magloire Leblanc et de l'autre côté à Maxime Mercier. Sans bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

A. B. PAPINEAU,
N. P.

St.-Martin, 5 février 1863. cs—bfps—9

Corporation de Montréal.

NOMINATION

DU

MAIRE ET DES CONSEILLERS

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT donné qu'en conformité aux dispositions de la septième section de l'Acte 23 Vict., chap. 72, la Nomination des Candidats pour la charge de Maire de la Cité de Montréal et des Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle aura lieu JEUDI, le DOUZE FEVRIER prochain à DIX heures du matin, aux endroits ci-après mentionnés et devant les divers Echevins et Conseillers ci-dessous nommés, savoir :

1. La nomination de Candidats pour la charge de Maire se fera à l'extrémité ouest du Marché Bonsecours dans le Quartier Est de cette Cité ; et l'Echevin Bulmer, présidera à la nomination.
2. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Est de la dite Cité se fera à la Pesée du Marché Bonsecours ; et l'Echevin David y présidera.
3. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Centre, se fera à l'encoignure des rues St.-Lambert et St.-Jacques ; le Conseiller Bowie présidera.
4. Pour le Quartier Ouest, au centre du côté Nord-Ouest du Marché Ste.-Anne ; le Conseiller Muir, président.
5. Pour le Quartier Ste-Anne, à l'ancien site de la Maison de Pompe, Place Chaboillez ; le Conseiller McNevin, président.
6. Pour le Quartier St.-Antoine, à la Pesée du Marché à Foin ; le Conseiller Stevenson, président.
7. Pour le Quartier St.-Laurent, à la Station des Tuyaux (hose), rue Craig ; l'Echevin Bellemare, président.
8. Pour le Quartier St.-Louis, à la Maison de Pompe, rue des Allemands ; le conseiller Contant, président.
9. Pour le Quartier St-Jacques, sur la Place Viger, le Conseiller J. B. Rolland, président.
10. Pour le Quartier Ste.-Marie, au Marché Papineau ; le Conseiller Poupart, président.

(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 7 février 1863 cf—10

UN NOUVEAU VOLUME

PHILIPPE RAIMBAUT

1 vol. in-12 cart.,

PAR ROUX-FERRAND

PRIX : 30 CENTS.

VOICI CE QU'EN DIT LA *PATRIE* DE Paris :

" Un écrivain consciencieux, M. Roux-Ferrand a compris quel rôle immense le roman devait remplir, mis surtout entre les mains de la classe ouvrière et studieuse. Philippe Raimbaut qu'il vient de faire paraître, est un ouvrage écrit en vue d'une morale saine et religieuse. L'intérêt dramatique y est néanmoins habilement soutenu d'un bout à l'autre.

" On doit applaudir à son livre et lui souhaiter des imitateurs.

" M. Roux-Ferrand a mis en scène un type malheureusement vrai, un de ces hommes qui, placés dans une position honorable mais trop modeste pour eux désertent les saintes joies du travail honnête, pour suivre un fantôme de gloire et de fortune, une chimère décevante qui fait taire en eux, jusqu'à la voix de leur conscience. Ils n'ont pas compris combien leur existence eût été douce et paisible au sein de la famille, ils ont bu les eaux de la fausse science, l'orgueil a imposé silence à la sagesse, au simple bon sens qui leur eut crié : " Prends garde ! " Et ils sont partis pour ce long pélérinage de misère et de honte, dont la grande halte est la cour d'assise, et la dernière étape le bagne."

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, rue St.-Vincent.

5 février 1863. 9

SALARIS ET JACOT

HORLOGERS et BIJOUTIERS

154, Rue Notre Dame

MONTREAL,

VIENNENT DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT des articles suivants propres pour présents de Noël et du Jour de l'An

Pendules françaises
Pendules américaines
Montres en or et argent
Chaînes
Bijouterie anglaise, française et Américaine genres divers

1ère qualité de parfumerie française à des prix aussi bas que la parfumerie américaine, qui est bien inférieure, afin de faire place à un assortiment de bijouterie française des derniers goûts et dessins, qu'ils attendent.

Une visite à leur établissement est respectueusement sollicitée.

16 déc. aa—81

MDE. HENRY,

DE LONDRES, G. B.

Pédicure de la feue Duchesse de Kent.

EXTRAIT LES CORS ET LES OIGNONS sans douleur, *en une minute*, par un procédé à elle connu et aussi nouveau qu'ingénieux. Elle met le patient en état de porter une botte serrée immédiatement. Les durillons et les ongles qui croissent dans la chair sont permanemment guéris.

La méthode de Mme H. pour faire disparaître la croissance des cheveux est basée sur des principes scientifique s bien fondés et tranche toutes les objections e craintes que l'on entretien contre les onguents épilatoires généralement. Elle fait disparaître les TACHES, les BOUTONS, et les IMPURITES de la peau.

No. 8, Rue St.-Urbain,

(au-dessus du Bureau de M. le Dr. Swinburn Vétérinaire.)

Heures de bureau, de huit heures à midi et de deux à huit heures.

Des centaines de témoignages peuvent être vus au bureau.

8 juillet 1862. aa—71

AVIS DIVERS

ELECTIONS MUNICIPALES

EUGENE LAMOUREUX

CANDIDAT

POUR LE QUARTIER ST.-JACQUES.

5 février 1863. am—9

Cloches Amalgamées

QUI, PAR LEUR BAS PRIX, METtent toutes les églises, écoles, cimetieres, fabriques ou fermes du pays à même d'en faire l'acquisition. Le grand usage qu'on a fait de ces Cloches aux Etats-Unis et en Canada pendant les trois dernières années en a fait ressortir les excellentes qualités. La sonorité de leur timbre, leur son éclatant, leur force et la durée de leur vibration n'ont jamais été égalés par aucune cloche d'aucune autre fabrique. Dimension : de 50 à 5,000 livres coûtant la moitié moins cher qu'une cloche d'aucun autre métal. 15 cents la livre : à ce prix on les garantit pour douze mois. Vieilles cloches prises en échange. Ecrivez pour des circulaires.

Cloches Amalgamées. Cloches Amalgamées.

PRATT, ROBINSON et Cie.,
Fabricants,
No. 190, William Street, New-York.

31 janvier 1863. aa—7

SOIREES ! SOIREES !! SOIREES !!!—Le meilleur endroit où l'on puisse se procurer les articles nécessaires pour les Soirées est sans contredit chez BRUNEAU ET DUFRESNE, où l'on trouvera : — Vin de Porte, premier choix ; Xérés et Champagne ; Liqueurs pures de toutes sortes ; Liqueurs françaises ; Raisin frais de Malaga ; Fruits cristallisés ; Amandes ; etc., etc.

N. B.—N'oubliez pas que les articles plus substantiels, tels que Jambon de Cincinnati, Poules de Prairies, Cailles, Ptarmigans, Huîtres XXX de Baltimore et Boston ; Fleur XX pour pâtisserie fine, etc., etc., se vendent aussi à bas prix chez

BRUNEAU ET DUFRESNE,
152, rue Notre-Dame.

Montréal, 3 février aa—8

Corporation de Montréal

AUX

ENTREPRENEURS !

DES SOUMISSIONS CACHETEES, ADRESsées au COMITE DU FEU, seront reçues au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à

VENDREDI MIDI, le TREIZE de FEVRIER courant,

Pour ouvrages requis dans la construction d'une

STATION CENTRALE

du Département du Feu, au coin des rues Craig et Chenneville ; d'après les plans et devis préparés par l'Architecte, H. M. PERRAULT, et que l'on pourra voir à son Bureau, No. 65 rue St.-François-Xavier.

Pour les détails des différentes sortes d'ouvrages, on peut s'adresser au dit Architecte.

On exigera des cautions responsables pour la due exécution du contrat.

Le Comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni même aucune des Soumissions.

(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité Hôtel-de-Ville, Montréal, 5 février 1863 9

A VENDRE.

CETTE BELLE PROPRIETE CONNUE SOUS LE NOM DE "OLDHAM FARM," appartenant aux héritiers de feu l'honorable Peter McGill, située sur la rivière Lacouareau, dans la paroisse de St.-Liguori, bornée en front, par le chemin de la reine, en profondeur et d'un côté par la dite rivière Lacouareau, et de l'autre côté partie par Ménasippe Chartier, et partie par Joseph Venne ; étant de forme irrégulière, et contenant environ cent vingt arpens en superficie, avec réserve d'un certain emplacement sur la dite rivière, où se trouve érigé un moulin à Scie, et autres dépendances avec un chemin de trente pieds de largeur, pour communiquer du chemin de la reine au dit moulin.

Pour les conditions de vente s'adresser à St.-Jacques à

AIME DUGAS ECR.,
Notaire.

ou à Montréal à

H. M. PERRAULT,
Arpenteur.

18 sept. 102

MACHINES A COUDRE.

LES MACHINES A coudre de Singers sont les meilleures du monde. Elles peuvent faire également bien toutes espèces d'ouvrages. On peut s'en procurer à des conditions modérées au No.

32 Petite Rue St.-Joseph

Vis-à-vis l'Eglise Paroissiale.

Toutes les Machines sont garanties pendant une année. On enseigne aussi aux dames à travailler.

Les Machines à coudre de n'importe quel brevet sont réparées et améliorées par

J. D. LAWLOR.
Montréal C. E.

N. B.— Aiguilles, Navettes, Huile, etc., constamment en mains.

25 nov. cm—130

SPRING et Cie.

ARGENT COMPTANT POUR VÊTEMENTS NEUFS ET DE SECONDE-MAIN.

EN BAS DU
MARCHE BONSECOURS,
OU AU
No. 36, RUE DE L'INSPECTEUR.

Montréal, 27 oct. 1862. aa—19

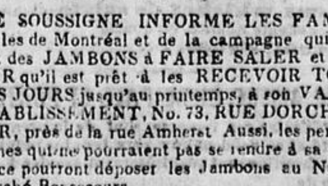

LE SOUSSIGNE INFORME LES FAMILles de Montréal et de la campagne qui auront des JAMBONS à FAIRE SALER et FUMER qu'il est prêt à les RECEVOIR TOUS LES JOURS jusqu'au printemps, à son VASTE ETABLISSEMENT, No. 73, RUE DORCHESTER, près de la rue Amherst Aussi, les personnes qui ne pourraient pas se rendre à sa résidence pourront déposer les Jambons au No. 3, Marché Bonsecours.

Les personnes qui déposeront des Jambons chez lui sont informées qu'il est assuré pour un montant qui couvrira leur perte en cas de feu.

NAZAIRE MERCIER,
No. 73, rue Dorchester.

Montréal, 13 janvier 1863. cm—147

VENTES A L'ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

Gazeliers en Cristal

LES SOUSSIGNES VENDRONT A LEURS magasins, rue St.-François-Xavier,

Mardi, 17 Février 1863

Une consignation de magnifiques

GAZELIERS en CRISTAL

A

DEUX ET TROIS LUMIERES

Ces articles méritent l'attention du commerce et de ceux qui ont l'intention de meubler de nouvelles maisons.

☞ Vente à ONZE heures.

12 BENNING ET BARSALOU

ADRESSES

JOS. DUHAMEL,

AVOCAT,
BUREAU : No. 16 et 18,
RUE ST.-VINCENT,
(*Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent*)
MONTREAL.

4 janvier. aa—146

HERCULE BERNARD

AVOCAT

Bureau, 25, rue St.-Vincent,

20 déc. 1862. jno—140

MEDERIC LANCTOT,

AVOCAT,

126, RUE NOTRE-DAME, 126.

M. Lanctot suivra la Cour à St.-Jean.

4 juin 1862. 58

DR. TRESTLER & FRERE,

DENTISTE,

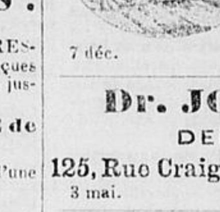

HAUT
DE LA
Rue St.-Laurent
COIN DE LA
Petite Rue St.-Jacques,
MONTRÉAL.

7 déc. 136

Dr. JOURDAIN

DENTISTE

125, Rue Craig, coin de la Rue Coto

3 mai. aa—46

DENIS et TRUDEL

AVOCATS

No. 31, RUE ST.-VINCENT

MONTREAL

Messieurs Denis et Trudel suivront régulièrement les Circuits de Vaudreuil et de Soulanges

PAUL DENIS,
F. X. A. TRUDEL.

31 janv. 1863. am—7

Aux Cultivateurs.

BISCUIT DE GRAINE DE LIN, SOIGNEUSEMENT fabriqué et exempt de toute impurité ; hautement recommandable comme nourriture pour les animaux.

LYMANS, CLARE ET CIE.,
226 Rue St.-Paul.

3 déc. 133

R. R. R.

A CEUX QUI PENSENT ET A CEUX QUI NE PENSENT PAS.

A CEUX QUI NE VEULENT PAS SE DONner la peine de penser et qui rejettent sur d'autres cette besogne, nous leur disons *sans plus d'explication* que le RADWAY'S READY RELIEF soulagera immédiatement ceux qui souffrent soit en en faisant l'application interne ou externe, il guérira le

Rhumatisme....................en cinq heures
Mal de gorge...............dans cinq minutes
Mal de Dents...............dans trois minutes
Névralgie.....................dans cinq minutes
Crampes......................dans cinq minutes
Maux de tête.................dans dix minutes
Coliques......................dans dix minutes
Diarrhée...................dans quarante minutes
Lumbago......................dans dix minutes
Fièvres......................dans quinze minutee
Influenza..................dans quelques heures
Croup.........................dans dix minutes
Spasmes......................dans cinq minutes
Douleurs chroniques..par quelques applications.

Dans tous les cas où l'on sent des douleurs, le READY RELIEF devrait être appliqué. Pris intérieurement—une cuillère à thé dans un demi-verre d'eau—il fera disparaître l'accidité sur l'estomac et facilitera la digestion ; c'est un stimulant agréable à prendre

A CEUX QUI NE PENSENT PAS.—Nous maintenons que le RADWAY'S READY RELIEF est une médecine sans parallèle. Ce n'est pas une vantardise, essayez-le si vous avez une tendance au scepticisme et vous serez convaincu du fait. Il entre dans sa composition une combinaison de stimulants astringents qui agissent avec puissances sur les nerfs il n'entre pas de narcotic dans sa composition, et les douleurs sont soulagées d'une manière toute particulière. Lorsqu'on l'applique extérieurement, on s'appercevra que c'est un puissant contre-irritant, rougissant instantanément la partie où l'application est faite et faisant disparaître le sang congestionné qui fait souffrir et qui par la suite peut déterminer l'inflammation. Il égalise la circulation du sang d'une manière efficace et admirable aux yeux de ceux qui peuvent comprendre l'action d'un remède

A CEUX QUI PENSENT. — Nous maintenons que tous les remèdes extérieurs font leur effet d'une manière ou d'une autre. PREMIEREMENT : Ils agissent directement sur le système nerveux sans irriter les vaisseaux du sang. Tous les liniments d'arnica, pour les nerfs, etc., etc., touchent aux nerfs mais n'affectent nullement la circulation du sang ; ils peuvent calmer temporairement les douleurs, mais ne peuvent jamais rétablir l'égalité dans la circulation du sang, chose essentielle à la santé. SECONDEMENT : Ils agissent sur les vaisseaux sanguins sans égard au système nerveux. Il est maintenant établi que les nerfs réagissent sur les vaisseaux sanguins et l'application d'un remède à l'extérieur, pour être efficace doit agir autant sur les nerfs que sur le sang.

Nous maintenons que le RADWAY'S READY RELIEF a cette double action par l'effet spécial qu'il a sur les nerfs. De cette manière il soulage et guérit les rhumatismes, le lumbago, le mal de dent, les maux de tête, et une variété d'autres maladies. Lorsqu'on le prend intérieurement, ses qualités astringentes et diffusives arrêtent d'une manière naturelle les diarrhées, les coliques et autres dérangements des boyaux. Pour les maux de gorge, accompagnés de fièvre putride et pour les fièvres typhoïdes un éminent médecin attaché à l'hôpital de la Nouvelle-Orléans dit que c'est une médecine autrement excellente que la célèbre eau médecinale de Raspail Il l'administre intérieurement à ses patients et en arrose les appartements.

Que les malades et tous ceux qui souffrent en fassent l'essai.

RADWAY & Co.,
87, Maiden Lane.

A vendre chez
T. R. TRANCHEMONTAGNE,
Berthier.

2 août. aa—83—H

MEDECINE

Salsepareille de Ayer

La Grand Remède du Monde pour les Scrofules et toutes les Maladies Scrofuleuses.

M. EMERY EDES, UN MARCHAND bien connu de Oxford, Maine, s'exprime ainsi :

" J'ai vendu de grandes quantités de votre Salsepareille, mais jusqu'ici aucune bouteille n'a manqué de produire l'effet désiré et de donner pleine satisfaction à ceux qui en ont fait usage. Tous ceux qui s'en sont servi s'accordent à dire qu'il n'y a aucune médecine qui lui soit supérieure dans le monde."

Eruptions, Pustules, Taches, Ulceres, Plaies et toutes les Maladies de la Peau.

Témoignage du Révd. Robt. Stratton, Bristo Angleterre :

" Je ne fais que remplir mon devoir envers vous et le public, en ajoutant mon témoignage à ceux que vous publiez en faveur des vertus médecinales de votre Salsepareille. Ma filles âgée de ans, avait des humeurs aux oreilles, aux yeux et sur la tête depuis des années, et il nous a été impossible de la guérir jusqu'à ce que nous ayons fait usage de votre Salsepareille. Elle est bien depuis quelques mois "

Voici ce que dit Mad. Jane Rice, une dame bien connue et très estimée de Dennisville, N. J.

" Ma fille a souffert pendant une année d'une éruption scrofuleuse. Rien n'a pu lui procurer du soulagement que votre Salsepareille qui l'a bientôt guérie radicalement."

M. Charles P. Gage, écuier, de l'Association bien connue de Gage, Murray et Cie., manufacturiers à Nashua, N. H., dit :

" Pendant plusieurs années j'ai eu une tumeur douloureuse à la figure qui a empiré toujours jusqu'à ce qu'elle soit devenue intolérable. J'a essayé presque de tous les remèdes, sans aucun succès, il n'y a que votre Salsepareille qui m'ait guéri. Le premier effet qu'elle a produit a été d'empirer le mal, comme vous me l'avez dit ; mais en quelques semaines une nouvelle peau s'est formée sous les boutons, et a continué jusqu'à ce que ma figure soit devenue à son état naturel, et il ne me reste plus aucun symptôme de la maladie. Je jouis d'une parfaite santé et sans aucun doute je la dois à votre Salsepareille."

Eresipele — Debilite generale — Purifiez le Sang.

Le Dr. Robt. Sawin, de New-York, écrit les lignes suivantes au Dr Ayer :

" J'ai rarement manqué de faire disparaître les éruptions et les plaies scrofuleuses par l'usage persévérant de votre Salsepareille, et je viens encore de me guérir d'une attaque d'érésipèle. Nous ne possédons rien qui égale votre Salsepareille."

Témoignage de J G. Johnston, écuier, Wakeman, Ohio :

" Pendant 12 ans, j'ai eu un érésipèle jaune sur mon bras droit, et j'ai consulté tous les célèbres médecins, et pris des médecines pour des centaines de piastres. Le mal devint tel que les médecins décidèrent l'amputatien de mon bras. Je commençai à prendre votre Salsepareille. J'en bus deux bouteilles et pris quelques-unes de vos pilules. Occupant une position publique, ma guérison est connue de tout le monde et excite l'étonnement de tous."

M. Henry Munro, M. P. P., de Newcastle, H. C., membre du Parlement Canadien, dit :

" J'ai fait usage de votre Salsepareille, dans ma famille, pour une débilité générale et pour purifier le sang et j'en ai obtenu des résultats bienfaisants et c'est avec confiance que je la recommande aux malades."

Teigne, Maux d'Yeux.

M. Harvey Sickler, l'éditeur du *Tunkhannock Democrat*, Pennsylvanie.

" Notre enfant unique, âgée de 3 ans, a eu des boutons sur le front. Ils augmentèrent rapidement et devinrent une plaie qui couvrit toute la figure, et produisit l'aveuglement pendant quelques jours. Un médecin habile appliqua le nitrate d'argent et d'autres remèdes sans produire aucun effet apparent. Ayant essayé toute choses nous avions perdu tout espoir, alors nous commençâmes à lui donner de votre Salsepareille et à lui appliquer une lotion d'iodine de potasse, d'après votre direction. A la première bouteille l'effet devint sensible. Les boutons disparurent peu à peu et l'enfant est maintenant parfaitement sain, au grand étonnement des voisins qui avaient prédit qu'il mourrait. "

Scrofules, maladies causées par l'usage du Mercure.

Le Dr. Hiram Sloat de Saint Louis, Missouri, s'exprime ainsi :

" Je trouve que votre Salsepareille est un remède des plus efficaces pour les symptômes secondaires de maladies scrofuleuses. La profession vous doit quelques-unes des meilleures médecines que nous possédions.

Témoignages de A. J. French, M. D., médecin éminent de Lawrence, Mass, de la Législature e Massachusetts :

Dr Ayer— " J'ai trouvé que votre Salsepareille était un remède excellent pour les scrofules dans toutes ses formes. Je ne connais aucun remède que l'on pourrait employer avec plus de certitude de succès, dans les cas où il faut un remède puissant.

M. Charles S Van Liew, du Nouveau Brunswick teu des ulcères horribles sur les lèvres, par suite de l'usage fréquent du mercure. Pendant des années, ces ulcères ont pris un caractère alarmant, en dépit de tous les remèdes ou traitements, jusqu'à ce que l'usage persévérant de la Salsepareille de Ayer l'ait guéri. Il est des cas plus invétérés et plus dangereux que celui-ci et il faut plusieurs douzaines de bouteilles pour les guérir.

Les maladies des femmes sont généralement produites par des ulcères scrofuleux intérieure, et sont très souvent guéries par la Salsepareille. Cependant quelques cas exigent l'application habile des remedes locaux avec la Salsepareille.

Le Dr. Jacob Worrill de Cincinnati dit :

" J'ai trouvé que votre Salsepareille était un excellent remède altérant dans les maladies des femmes. Il est peu de cas qui résistent à son effet, quand elle est proprement aidée par un traitement local."

Une dame qui ne veut pas que son nom soit publié écrit :

Ma fille et moi avons été guéries d'une longue et très grave maladie, par deux boutailles de votre Salsepareille.

Rhumatisme, Goutte, Maladie du Foie, Dyspepsie Maladie du cœur, Névralgie.

Quand ils sont causés par des affections scrofuleuses dans le système, sont guéris rapidement par cet extrait de Salsepaseille.

Les Pilules Cathartiques de Ayer,

Possédént tant d'avantages sur les autres remèdes purgatifs et lenrs vertus supérieures sont si universellement connues, que nous n'avons besoin que d'assurer au public, qu'elles sont encore telles qu'elles ont toujours été et que l'on peut avoir confiance qu'elles opèreront tout ce qu'elles ont déjà opéré.

Préparées par le

DR J. C. AYER, M. D. & CIE.
Lowell, Mass.

Et en vente chez Lyman, Clare & Cie et chez tous les Pharmaciens du Canada.

1 Nov. 1862. aa—2fpe&H—124

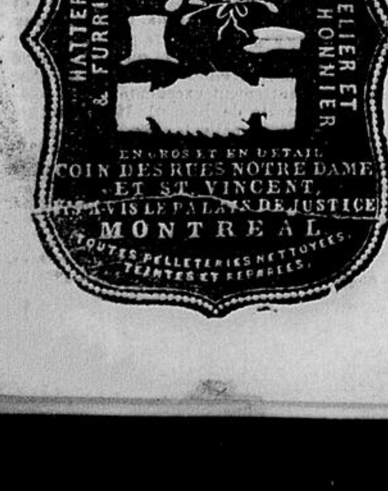

MEDECINE

PILULES DE JUDSON,

COMPOSEES

D'HERBES DES MONTAGNES

CI-DESSUS, NOUS PRESENTONS UNE ressemblance parfaite de Tezuco, chef d'une tribue de l'étrange nation des Aztecs, qui autre fois, régnait au Mexique. Vous trouverez un historique de ses actions et de son peuple, dans nos Almanachs et Pamphlets, que l'on peut se procurer gratis de nos agents pour ces Pilules.

L'inventeur et le fabricant des Pilules de Judson composées d'Herbes des Montagnes, a voyagé pendant la plus grande partie de sa vie, et a visité presque tous les pays du monde. Il a demeuré plus de six ans parmi les Sauvages des Montagnes Rocheuses et du Mexique, et c'est là que les Pilules composées d'Herbes des Montagnes ont été découvertes. Vous trouverez un récit très intéressant de ses aventures dans nos Almanachs et nos Pamphlets.

C'est un fait établi, que toutes les Maladies proviennent du

Sang Impur !

Le sang c'est la vie ! et lorsqu'une matière étrangère et malsaine se mêle avec lui, elle est immédiatement transportée et distribuée dans toutes les parties du corps. Le poison agit sur chaque nerf, et les organes vitaux s'en ressentent vivement. La digestion se fait imparfaitement. Le foie cesse de sécréter la bile en quantité suffisante. L'action du cœur est affaiblie et la circulation est lente. Les poumons deviennent embarrassés de la matière empoisonnée ; de là les rhumes, etc., et tout cela provient d'une légère impureté dans la source de la vie—le sang ! Jetez, par exemple, un peu de terre dans une source pure qu'alimente un petit ruisseau, et quelques minutes plus tard, tout le cours d'eau sera brouillée et fangeux. Ainsi, le sang impur se porte dans toutes les parties du corps et laisse des traces de son passage. Tous les conduits se bouchent et si l'obstruction n'est pas déplacée, la lampe de la vie s'éteint bientôt.

Non seulement ces Pilules purifient le sang, mais elles régènèrent ainsi les sécrétations du corps ; elles sont, en conséquence, sans rivales pour les

Maladies Bilieuses Maladies du Foie Maux de Tete, etc.

Cette Médecine ANTI-BILIEUSE, chasse le sang les germes cachés de la maladie et rend tous les fluides et les sécrétions purs et abondants, nettoyant et ressuscitant les organes vitaux.

Il est bien agréable pour nous de pouvoir placer à la portée de tous une médecine comme " Les Pilules composées d'Herbes des Montagnes," qui passe directement dans les parties affligées, dans le sang et dans les fluides et fait revenir sur les jopes du malade les roses de la santé et de la beauté.

Les Pilules de Judson sont le meilleur remède qui existe pour les maladies suivantes :

Coliques,	Maux de tête,
Toux,	Indigestion,
Rhumes,	Influenza,
Constipation,	Inflammation,
Dyspepsie,	Faiblesse intérieure,
Diarrhée,	Maladies du Foie,
Hydropysie,	La pierre et la gravelle,
Débilité,	Symptômes secondaires,
Fièvres,	Douleurs dans l'Estomac.
Maladies des femmes.	

LE GRAND REMEDE POUR LES FEMMES

Femmes qui aimez la santé, ayez toujours de ces Pilules. Elles purifient le sang, déplacent les obstructions de toutes sortes, guérissent la peau des boutons et des pustules et amènent sur les joues les riches couleurs de la santé.

☞ Les plantes et les herbes, dont ces Pilules sont composées, ont été découvertes d'une manière surprenante chez les Tezucains, une tribu d'oborigènes du Mexique. Procurez-vous, de nos agents, une copie de notre Almanach, et vous lirez avec plaisir l'intéressant compte-rendu qu'il contient par rapport à cette GRANDE MEDECINE des Aztecs.

REMARQUE.—Les Pilules composées d'Herbes des montagnes sont mises dans de magnifiques enveloppes. Chaque boîte contient 40 Pilules, et se vendent au détail, 25 cents la boîte. Les véritables, portent la signature de B. L. JUDSON et CIE., sur chaque boîte.

B. L. JUDSON et CIE.,
Seuls propriétaires,
No. 50, rue Léonard, New-York.

☞ On a toujours besoin d'Agents —Adressez comme ci-haut. ☜

3 avril. bpm—aa—33—H

LA PRESERVATION PERSONNELLE.

ESSAI MEDICAL POPULAIRE, SUR LA guérison de la Débilité Nerveuse et Physique. résultant d'habitudes solitaires, ou excès, qui épuisant prématurément les fonctions de la Virilité, détruisent tout espoir de Postérité, et mettent en danger le bonheur du Mariage, empêchent l'accomplissement des engagements qui constituent l'un des plus chers objets de l'Existence ; par le Dr. LA'MERT, No 37, *Bedford Square à Londres*, membre du Collège de Chirurgiens de *l'Angleterre*, etc. Consultations chez lui tous les jours.—Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peut-être traités avec succès, par correspondance et les remèdes expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation Personnelle, orné de nombreuses gravures et d'exemples, est en vente chez le Libraire Wm. Dalton, coin des rues Craig et St.-Laurent, à Montréal, chez C. A. Bockas, Libraire, No. 10 rue Toronto, à Toronto, et chez T. H. Hardy, rue la Fabrique à Québec, prix 25c *franco* par la Poste, 30c.

11 fév. 12

JOHN H. R. MOLSON ET FRERES,

OFFRFNT EN VENTE

LEURS

Célèbres Whiskey,

En tonnes et en quarts.

—AUSSI.—

Rum, en tonnes et en quarts
Brandy, quart de caque
Geneviève, en barrique
Vin de porte, quart de caque
Vin de sherry, quart de caque.
Vinaigre, de vin blanc et autres qualités, en quarts.
Vieux whiskey de seigle d'une excellente qualité, en quarts
Alcool, sirops, etc.

—ET—

BIERE AMERE, BIERE PALE ET PORTER.

☞ Toutes ces liqueurs sont de la première qualité et se vendent aux prix les plus réduits.

Les familles sont régulièrement servies à domicile de

BIERE et PORTER.

Les commandes qu'on donnera à leur bureau de ville, 61, rue des Commissaires, (vis-à-vis le bassin des vapeurs de Québec) ou au bureau 260, rue Ste.-Marie, seront promptement remplies.

25 octobre 1862. aa—118

AVIS OFFICIELS

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSte de Montréal, reçues du

15 Janvier au 1er Février

Inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

B	
Bernier Délima	Barthelot madame
Beauchand Caroline	Benoît Honoré dame
Bourque Henriette	
C	
Cayer Marceline	Chayer Edesse
Clavel Léon dame	Cusson Honorine delle
D	
Daigle Amélie delle	Decœur Julie
Déloge veuve dame	Dubé Félicite
Duguay Isabelle	Durocher demoiselle
F	
Fournier Esilda	
G	
Gagnon Olive dame	Gagnon Elisabeth
Gagnon F X dame	Gailloux Victor dame
Généreux Basile veuve	Gervais Philomène
Grangé Philomène	Gravelle Joséphine
Grenier David dame	Guérin Félicite
I	
Ivon Luce	
K	
Keane madame	Kelleny L dame
L	
Labossière Clément dme	Lachance Mathilde
Lalonde Philomène	Limoges Sophie
Lemoureux Placide dame	
M	
Macon Adéline	Maillou George dame
Masse Emma	
P	
Paris Rosalie dame	Phaneuf veuve dame
Pinaux Mélina dlle	
R	
Ranger Louise delle	Rieutard Léocadie
Rolland Sophie delle	Rousseau Louise
Roy Marguerite dlle	
S	
Simard Sophie	Smith T S veuve

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, 1863.

LISTE DES MESSIEURS.

A	
Amelin Charles	Amelotte Charles
Archambault François	Archambault Amable
Aubertin Louis	
B	
Barbier George	Basinet Henry
Bastien Achille	Beauchamp capt
Bélanger Magloire	Bélisle Joseph
Bergeron Ludger	Billodeau Thomas
Blais Jean Bte	Bodoin François
Boire J R	Bouchard Honoré
Bourguignon Mr	Boutillier Amable
Brault F X	Brault Louis
Brodeur John	Brousseau Jean Bte
Bussière Eraste	
C	
Cadieux J	Caron P A Lieutenan
Chabot Edouard	Chamard Jean
Charbonneau Alexis	Chevallier Denis
Chaquet Moïse	Claise Pierre
Clément Régiste	Corbeau Calixte
Crevier Guillaume	
D	
Deroche J 'Bte	Defayette Louis
Deschamps Jean Bte	Denau Denis
Dépatie François	Desjardins Cléophas
Déroché Jules	Desrosiers Pierre
Desèvres Hyacinthe	Ducharme V V
Dufrène Antoine	Dufrêne Joseph
Dumouchel Félix	Durand Théodule
Durant Thomas W	
E	
Ethier Joseph	
F	
Filiatrault Wilbrod	Fontaine Jean Bte
G	
Gareau Damase	Gauthier Pierre
Généreux George	Germain Télesphore
Gilmont Edouard	Giffard Edouard
Godelu Augustin	Gosselin Nicholas
Guénette François	Guérin H Dr
H	
Hébert Hilaire	Hébert Félix
Henrichon Peter	Henrichon Benjamin
J	
Joassim Onésime	
L	
Labelle Godefroid	Lacroix Nicolas E
Lafarrière Louis	Lafraise Pierre
Lagrandeur Joseph	Langelier François
Langevin Pierre	Larue Léon
Latreille Cyrille	Laurin André
Laurence Jean Bte	Leblanc Joseph
Lebrun Eustache	Leclaire Edouard
Ledoux Augustin	Lemay Louis
Lemay Eusèbe	Longtin Jean Bte
Leblanc Henry Cajetan—2	
M	
Maillotte Hubert	Marchand J
Marrin Thomas	Marsan A J J—2
Marse Mr	Martin Hyacinthe
Masse Henri	Monette Edouard
Monfette Joseph	Montagne Jean-Bte
Morin Narcisse	
N	
Narbonne George	Nathan Louis
Normandeau Honoré	Normandin Narcisse
P	
Papineau Louis Ulric	Parant Benjamin
Pelletier Guillaume	Pelletier Jean-Bte
Perrault Zéphir—2	Perrault M S
Ponton Etienne	
R	
Ranger Pierre	Rémillard Créant
Renaud Jean Bte	Richer Xavier
Richard Louis	Robert Julien
Roby Joseph	Rose Jérémie
Richard dit Dufresne Laurent	
Roy Honoré	
T	
Turcot Pierre	
V	
Vallière François	Vanasse Alfred A
Vanier Félix	Venne Joseph
Viger Louis	

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste de Montréal, 7 février 1863. 10

A VENDRE

CETTE BELLE MAISON EN PIERRE DE taille à DEUX ETAGES couverte en fer blanc située sur la rue Lagauchetière près la rue St.-Urbain—39x42, ayant des bâtiments spacieux, et une grande cour. Cette maison a été récemment tapissée et peinturée, et est finie dans le goût moderne, et par sa proximité au centre des affaires, elle offre une occasion très rare à ceux qui désireraient avoir une résidence confortable et élégante—Titre parfait.

AUSSI

Ces DEUX MAISONS en pierre de taille couvertes en fer blanc situées sur la rue Dorchester à l'encoignure de la rue Ste.-Elizabeth. Ces maisons ont été faites avec soin, et sont bâties dans le goût moderne,—et offrent tous les avantages possibles à ceux qui désireraient avoir une résidence dans un des plus florissants quartiers de la ville ; l'on peut visiter les propriétés ci-dessus, en s'adressant au Soussigné.

H. M. PERRAULT,
Architecte, etc.,
No. 65 Rue St. François Xavier.

28 janvier. bm—3

MARCHANDISES SECHES

MORISON.

MARCHANDISES DE LONDRES, MANCHESTER ET GLASGOW.

A BON MARCHÉ.

ROBES et **PATRONS** de **ROBES** ; produits des premières Fabriques de la Grande-Bretagne et de France.

2000 **ROBES Nouvelles**, pour l'**AUTOMNE** et l'**HIVER** de 30 a 50 pour cent an-dessous des prix réguliers.

VENTE EXTRAORDINAIREMENT BON MARCHE DE ROBES DE SOIE DE GOUT ! ! !

Robes de $20 pour **10 Dollars**
Robes de $24 pour **12 Dollars**
Robes de $26 pour **13 Dollars**
Robes de $28 pour **14 Dollars**
Robes de $30 pour **15 Dollars**
Robes de $36 pour **18 Dollars**

MANTEAUX ! ! MANTILLES ! ! ! MANTEAUX.—Les dernières nouveautés en **MANTEAUX**, de Paris et de Londres, pour Novembre, reçues à temps pour cette vente.

GILETS et **MANTEAUX** en drap noir et brun, 5s, 7s 6d, 15s et 20s chaque.

Manteaux en **Rep** et en **Drap Satarra**, noir et brun, 10s, 15s, 20s, 25s et 30s chaque.

Riches **Manteaux** en **Seal-Skin**, 12s 6d, 15s, 20s, 25s et 30s chaque ; valant 25s, 30s, 40s, 50s et 60s chaque.

Riches **MANTEAUX** en **ETOFFE** à raies veloutées diagonales, 20s, 30s, 35s et 40s chaque.

Bons **Manteaux en drap Melton** imperméable, avec les nouvelles garnitures en eutre écarlate à 15s, 17s 6d, 20s et 25s. Ces manteaux surprennent tout le monde par leur bon marché et leur élégance.

Bons **Manteaux en Tweed** imperméable, 8s 9d, 10s, 12s 6d, 15s et 20s chaque ; vendus ordinairement à 17s 6d, 20s, 25s, 35s et 40s.

100 **Manteaux,** façon de Paris et de Londres, à être vendus complètement à 10s 12s 6d, 15s et 20s chaque.

GILETS GARIBALDI pour DAMES et DEMOISELLES ! ! ! — Plusieurs pleins tiroirs, à 2s 9d, 2s 10½d, et 3s chaque.

COLLETS pour Dames et Demoiselles, dans les derniers goûts, avec Manchettes assorties, à 7½d par garnitures.

Résilles invisibles, à 1½d 2½d 4½ et 7½d chaque.

Résilles en Chenille noire et de fantaisie, 7½d, 10½d et 1s 3d.

DEPARTEMENT DES VETEMENTS POUR MESSIEURS ! ! !

MANTEAUX AMPLES d'INVERNESS, en TWEED Ecossais pure laine, pour 25s, 27s 6d et 30s, prix réguliers du marché, 10 à 12 Dollars.

$15 un habillement de $25 !
$12 un habillement de $20 !
$10 un habillement de $16 !
$ 8 un habillement de $14 !

Draps noirs, double largeur, 2s. 6d, 3s et 3s 9 ; valant environ le double.

Trois Ballots de **DRAPS FRANCAIS DOUBLE LARGEUR,** valant 12s 6d à 15s la verge, au choix pour 7s 6d

50 pièces de **DRAPS BRUNS** double largeur, 2s 9d, 3s 3d, et 3s 9d la verge.

Tweeds imperméables double largeur, de toutes couleurs, 2s 6d, 3s 3d et 4s, généralement vendus 5s et 7s 6d la verge.

Draps de Melton imperméable, double largeur, de toutes les nuances désirables pour femmes et enfants ; ainsi qu'un lot considérable de Melton, TWEEDS Canadiens et Ecossais pour Messieurs

Plusieurs Caisses de TWEEDS, double et simple largeur, pour enfants, de 1s 3d à 2s 6d la verge.

100 Pièces de TWEEDS nouveau pour habillements de $10 !

100 Pièces de TWEEDS nouveau pour habillements de $12 ! !

100 Pièces de TWEEDS nouveau pour habillements de $16 ! ! !

JAMES MORISON ET CIE.

Montréal 31 octobre. aa—120.

SAVATES ANTI-RHUMATISMALES DE Paris, Savates très-chaudes pour l'hiver, Savates très-chaudes de Paris et de Londres, Bottes et Congress à Liège, de première qualité, à l'épreuve de l'eau, chez E. ANGERS, No. 305, Rue Notre-Dame, près la Rue McGill, Ou chez MOISE VARY, 166, rue Notre-Dame. presque vis-à-vis la Grande rue St.-Laurent.

2 déc. 1862. aa—74

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL

Sous contrat avec le Gouvernement du Canada pour le

Transport des Malles Canadiennes et Américaines

1862-3 ARRANGEMENT D'HIVER 1862-3

Les passages sont donnés jusqu'à Londonderry, Glasgow et Liverpool.

☞ BILLETS POUR RETOUR DONNES A PRIX REDUITS. ☜

LA LIGNE DE LA MALLE DE CETTE compagnie compte les vaisseaux ci-dessous qui sont de première classe, à grand pouvoir, bâtis sur le Clyde et munis de deux engins à vapeur :

Norwegian,	2434 tonn.	Cap.	McMaster
Hibernian	2434 tonn.	"	Grange
Bohemian	2300 tonn.	"	Borland
Nova-Scotian,	2300 tonn.	"	Ballantine
Anglo-Saxon	1784 tonn.	"	Graham
North-American	1784 tonn.	"	Burgess
Jura	2240 tonn.	"	Aiton
Peruvian (nouveau),	2600 tonn.	"	——

(Quittant LIVERPOOL tous les JEUDIS, et PORTLAND tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foyle pour embarquer et débarquer les passagers et les malles allant et venant de Londonderry)

Et leur LIGNE de vapeurs pour GLASGOW

St.-George,	1468 tonneaux	Capt.	Wylie
St.-Andrew	1432 tonneaux	"	Dutton
Damascus	1213 tonneaux	"	Brown
John Bell	1207 tonneaux	"	Scott

(Voyageant entre la Clyde, Portland et New-York durant la saison d'hiver à intervalles réguliers.)

Les vapeurs de la LIGNE de la MALLE quitteront Portland les jours mentionnés ci-dessous :—

Jura	Samedi.. 6 décembre	1862
Hibernian	Samedi.. 13 décembre	1862
North-American,	Samedi.. 20 décembre	1862
Norwegian	Samedi.. 27 décembre	1862
Bohemian	Samedi.. 3 janvier	1863
Nova-Scotian	Samedi.. 10 janvier	1863
Anglo-Saxon	Samedi.. 27 janvier	1863

PRIX du PASSAGE DIRECT de MONTREAL GLASGOW, LONDONDERRY ou LIVERPOOL :

Cabine (suivant l'emménagement) $72.50 à $86.50. | Entrepont $35.50

Un chirurgien capable se trouve à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont considérées retenues que lorsque le prix du passage est payé.

Pour fret ou autres détails s'adresser à EDMONSTONE, ALLAN ET CIE., Coin des rues Youville et de la Commune, Montréal,

Ou à la STATION DU CHEMIN DU G.-T., Portland.

4 décembre 1862. aa—134

1000 QUARTS PLATRE CALCINE pour platriers.

LYMANS CLARE ET CIE.

2 déc. 1862.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU.

CAPITAL	$10,000,000
FONDS INVESTIS	6,500,000
REVENU ANNUEL	8,750,000
FONDS INVESTIS EN CANADA	250,000

BUREAUX PRINCIPAUX

No. 1, DALE STREET	LIVERPOOL
No. 20 et 21, POULTRY, et 28, REGENT STREETS	LONDRES
COIN DE LA PLACE D'ARMES ET GRANDE RUE ST.-JACQUES	MONTREAL

BUREAU DES DIRECTEURS DU CANADA

T. B. ANDERSON, écuier .... PRESIDENT,
ALEXANDER SIMPSON, écuier .... DEPUTE-PRESIDENT,
HENRY CHAPMAN, écuier, | JAMES MITCHELL, écuier,
E. J. S. MAITLAND, écuier, | HENRY STARNES, écuier, M.P.P.,
J. H. MAITLAND, écuier .... SECRET.-RESIDENT,
G. F. C. SMITH, ... ASST.-SEC.-RESIDENT.

BUREAU PRINCIPAL :—Branche du Canada, Montreal,

CETTE COMPAGNIE, ayant pris les affaires de l'Assurance *Unity* contre le Feu :—Avis est par les présentes donné aux Personnes qui ont des Polices de cette dernière Association que la Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres garantit les dites Polices de la Compagnie d'Assurance *Unity*

Quant aux Polices qui se terminent le ou après le 1er Décembre prochain, il sera nécesssaire de leur attacher une FORME de GARANTIE (c'est-à-dire une Police de Liverpool et de Londres portant le No. de l'Office), qui sera fournie, sur demande, à aucun des Agents de la Compagnie de Londres et de Liverpool en Canada, ou au Secrétaire-Résident à Montréal. (Les Polices de Novembre n'exigent pas cette forme.)

J. H. MAITLAND,
Secrétaire-Résident.

22 nov. 1862. cm—129

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE CONTRE LE FEU ET POUR LA

Marine a l'Interieur

INCOPORÉE EN 1849.

CAPITAL SOUSCRIT - - - - - - $1,743,520.

PRESIDENT Hon. J. H. Cameron, M.P.P. | VICE-PRESIDENT J. S. Howard, écuier.

BUREAU LOCAL

CHARLES S. RODIER, Ecr., | DAMASE MASSON, écr.,
ALEXANDRE MORRIS, écr., M.P.P., | WM. SACHE, écr., Caissier Banque Molsons.

BANQUIERS : Banque Molson, où un dépôt considérable est gardé pour payer les réclamations.

☞ Les réclamations sont payées sans en référer au Bureau principal.

CETTE COMPAGNIE avec les garanties considérables qu'elle donne au Public, assure contre le Feu les Propriétés de toutes descriptions. **Les PRODUITS et MARCHANDISES**, allant ou venant de l'Ouest sont assurés contre les périls de la navigation, aux conditions les plus libérales.

Inspecteur de la Marine........M. ALEX. DAVIDSON.

T. W. GRIFFITH,
Agent Général, coin des rues St.-François-Xavier et St-Sacrement

Montréal, 1er janvier 1862. a— 34

ROYAL INSURANCE COMPANY. PER TUTUM ET SISTAM

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

LE SGUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.

15 oct. 117

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.
H. L. ROUTH, *Agent*.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son bureau dans celui de la Royale, No. 15. rue de la Commune, vis-à-vis es Quais, chez H. L. ROUTH, écuier, agent.

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département Français

31 mars. aa—3

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL.

CETTE COMPAGNIE POPULAIRE ET SI bien patronisée, continue d'Assurer les Bâtisses, d'UNE à TROIS piastres seulement par CENT LOUIS, suivant le risque, POUR TROIS ANS.

DIRECTEURS :

M. BENJ. COMTE, Président,
A. E. MONTMARQUET, A. LAPIERRE,
ALEXIS DUBORD, HUBERT PARÉ,
FRS. X. LANGELIER, G. L. ROLLAND,
MICHEL LEFEBVRE, LS. COMTE.
P. S. LETOURNEUX,
Secrétaire.

Montréal, 13 nov. 1862. 125

Phelan et Collendar

BILLARDS

FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS,

A des prix très avantageux.

63, 65, 67 et 69 Crosby Street, New-York

☞ EXPORTATION POUR LE CANADA.

23 déc. 1862. 141—cm

ASSURANCE UNITY CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES.

Avec lequel est amalgame le Bureau de l'EQUITABLE.

CAPITAL £2,000,000 sterling.

Fonds depose en Canada $50,000.

BRANCHE DU CANADA :

Bureau, No. 11, Grande rue St.-Jacques.

Directeurs du Département du Feu :

J. FROTHINGHAM, écr.,
B. HOLMES, écr.,
A. LAROCQUE, écr.,
W. LUNN, écr.,
J. TORRANCE, écr.

TOUTES SORTES D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU seront faites aux termes les plus modérés, le Capital étant très élevé et offrant un grande sûreté aux tenanciers de Police.

C. A. BRAULT, Asst.-Agent. | W. P. REYNOLDS, Directeur en Amériqu

30 août 1862. aa—94.

COMPAGNIE D'Assurance Internationale SUR LA VIE, 142 Strand, London

LE BUREAU DE DIRECTION DE LA COMPAGNIE d'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE que les messieurs suivants sont constitués comme Bureau Local et Officiers de la Société à Montréal pour la Province du Canada :—

Bureau Local de Direction :

BENJAMIN HOLMES, écr., président.
THEODORE HART, écr. | W. SACHE, écr.

Banquiers : Banque Molson.

References Medicales à Montreal :

W. SUTHERLAND, écr., M.D.
J. H. PELTIER, écr., M.D.

Agent général :

ALEXANDER MOLSON, ECR.

Bureau central en Canada :

No. 68, rue St.-François-Xavier, Montreal

La Société ci-dessus a été fondée depuis environ un quart de siècle. Elle est incorporée par les Actes Spéciaux du Parlement et n'étant pas une compagnie Mutuelle, les détenteurs de Police n'en courent aucune responsabilité malgré que les deux tiers des profits leur sont alloues tous les cinq ans.

Son Capital est de $2,500,000, reparties en 25,000 parts de $100 chaque, dont 197,19 parts, représentant $1,971,900 ont été prises. Sur ces parts un dépôt de $20 par chaque part est payée et s'élève à $394,380.

Ce qui laisse dans les mains des propriétaires	$1,577,520
Sommes accumulées en sus	674,845
Fonds total garanti, en sus des revenus, excédant $350,000 par année..	2,646,740

Le système de rétribution de l'INTERNATIONALE offre des avantages qui ne se rencontrent dans aucune autre société :

1. L'assuré ne peut payer seulement que la moitié des premiums pourvu qu'il paye l'intérêt sur la balance, durant tout le temps que sa Police sera en force.

2. S'il paie les premiums en entier, il peut en aucun temps emprunter la moitié de tout ce qu'il a payé antérieurement, sans pour cela affecter en aucune manière sa police.

Ou s'il lui arrivait de vouloir se désister de sa Police, une moitié des primiums annuels payés lui sera remise pour l'achat de celle-ci.

La Société a toujours réglé les réclamations d'une manière prompte et libérale, et elle a déjà payée au-delà de $2,600,000.

Des fonds considérables ont été placés par cette société dans les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, où elle a fait un montant d'affaires énormes ; et les Directeurs à Montréal ont été autorisés à prêter des sommes sur des propriétés foncières, remboursables par versements, ou autrement dans trois ans.

J. B. M. Chipman, écuier, notre ci-devant respectable agent, ayant résigné la charge, ALEX. MOLSON, écuier, a été choisi comme son successeur, et le Bureau Central pour le Canada a été transféré de la Bourse, au No. 68, rue St.-François-Xavier, Montréal, où l'on devra à l'avenir adresser toutes les lettres.

Pour le Bureau des Directeurs,

EDMOND SHEPPARD SYMES,
Président de la Société.

1er mars. aa—20

MEDECINE

Les Maladies de peau sont rapidement et radicalement guéries par le Sirop Purgatif du Dr. Radway, autrement nommé RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT.

[UNE GARANTIE.—Une à six bouteilles du sirop purgatif de Dr. Radway—nommé RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT—guérira les maladies de peau les plus invétérées, les symptômes secondaires de la syphilis, les humeurs, les ulcères et les éruptions scorbutiques. Ce sirop est fortement concentré, extraordinairement puissant, deux cuillérées à thé sont une forte dose. Il est complètement végétal, et c'est une préparation très élégante.]

AU PUBLIC.—Il existe une variété de maladies de la peau qui ont toujours défié la science des praticiens les plus éminents et qui ont résisté aux effets des médicaments les plus populaires que la science moderne ait composés.

LE D. RADWAY A DECOUVERT UN SIROP PURGATIF, nommé RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT, qui guérit toutes les espèces de maladies de la peau, les scrofules, les éruptions sylphilitiques, les plaies, ulcères, tumeurs, rhumé, humeurs, pustules, opthalmie, etc., avec rapidité et efficacité, sans exposer le patient à aucun inconvénient.

UNE BOUTEILLE. — Dans tous les cas ordinaires de boutons, taches, pustules, bourgeons, chancres, éruptions de la peau, ulcères, gale, une bouteille guérira et donnera de la pureté et de la fraîcheur à la peau et au teint.

DEUX BOUTEILLES guériront les humeurs, la teigne, les maux d'yeux, les écoulements écrouelleux des oreilles, les excroissances dans l'aine, les chutes de matrice, la dyspepsie et la Névralgie.

TROIS BOUTEILLES guériront les fièvres, le ulcères, les tumeurs, maux de nez et de bouche, le mal de Roi, les calus, décharge de l'uterus, la chlorose, la syphilis, l'enflure des glandes, les ulcères dans la matrice, le rachitis, l'amollissement des os, les attaques de nerfs, les épanchements de l'hydropisie et les maladies causées par les changements de température, etc.

QUATRE A SIX BOUEEILLES guériront les scrofules, les syphilis, les enflures blanches, les maux de jambes, les rhumatismes syphilitiques, la goutte, les maladies chroniques, le scorbut, la bronchite, les tumeurs ou tubercules, les ulcères dans la gorge ou sur les poumons, et les maladies causées par l'usage excessif du Calomel, du Mercure, de la Quinine, du Sublimé Corrosif, etc. Il n'y a pas de maladies de la peau, des articulations des os ou des glandes que ce remède ne puisse guérir. Il nettoye la peau et purifie le sang. Enlève les germes des maladies et les remplace par la santé et la force. Dans tous les cas demandez le RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT. Prix par bouteille $1,00. Les personnes qui feront application chez le Dr. Radway, 87 Maiden Lane, pourra se procurer six bouteilles pour cinq dollars. Vendu par tous les pharmaciens.

ENFANTS.—Le RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT donné par dose d'une demie cuillère à thé trois fois par jour, guérira les maux des gencives, des chancres dans la bouche, les maux de tête, d'oreilles et d'yeux, et les maladies causées soit par les vers ou par la dentition. S'ils sont troublés par des rhumes ou par l'insomnie, une demie cuillière à thé du RESOLVENT les guérira. Prix un dollar la bouteille ou six bouteilles pour cinq dollars. Bureau principal, 87 Maiden Lane, New-York. Vendu par les pharmaciens de toutes les villes des Etats-Unis et des Canadas.

RADWAY ET CIE.,
87, Maiden Lane.

A veedre chez T. R TRANCHEMONTAGNE,
Berthier.

2 août. aa—83—H

POUDRES DE CONDITION DE CARLTON,

La meilleure Médecine pour

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Nous avons obtenu à grand prix la recette de la Poudre de Condition de Carlton. C'est l'artiste original et véritable ; et quoiqu'une foule de vils imitateurs aient essayé de l'imiter, ils ne sont parvenus qu'à contrefaire le nom " POUDRE DE CONDITION."—Ne vous laissez pas tromper — éviter d'acheter toute autre Poudre de Condition, qui n'est pas la véritable Poudre de Carlton ; et votre troupeau, par sa meilleure apparence, la beauté de son poil, son appétit renouvelé, sa santé, sa vigueur, vous prouvera l'excellence de cette dernière. Rien ne peut égaler ces Poudres comme médecine de Condition.

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner de la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigües, telles que l'Influenza, l'Etouffement, l'Inflammation des Poumons la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudres de Condition, sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détail a vingt-cinq cents.

3 avril. aa—33—H

BILLS PRIVES.

LES PERSONNES QUI, DANS LE BAS-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

J. E. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif. | ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privé As. Législative.

Québec, 15 oct. 1862. 115—H

LE PAYS,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

1ERE EDITION — Paraissant les MARDIS JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûte $4 par an.

2EME EDITION — Paraissant le MERCREDI de chaque semaine, coûte $2 par an.

☞ L'abonnement est payable d'avance, tous les six mois.

BUREAUX :

Rue Ste Thérèse, No. 7, Montréal.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DORION et CIE., PROPRIÉTAIRES